Cercle d'histoire d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs

Geschied- en heemkundige kring van Ukkel en omgeving

UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel – Tweemaandelijks Tijdschrift

Janvier – Januari 2001

184

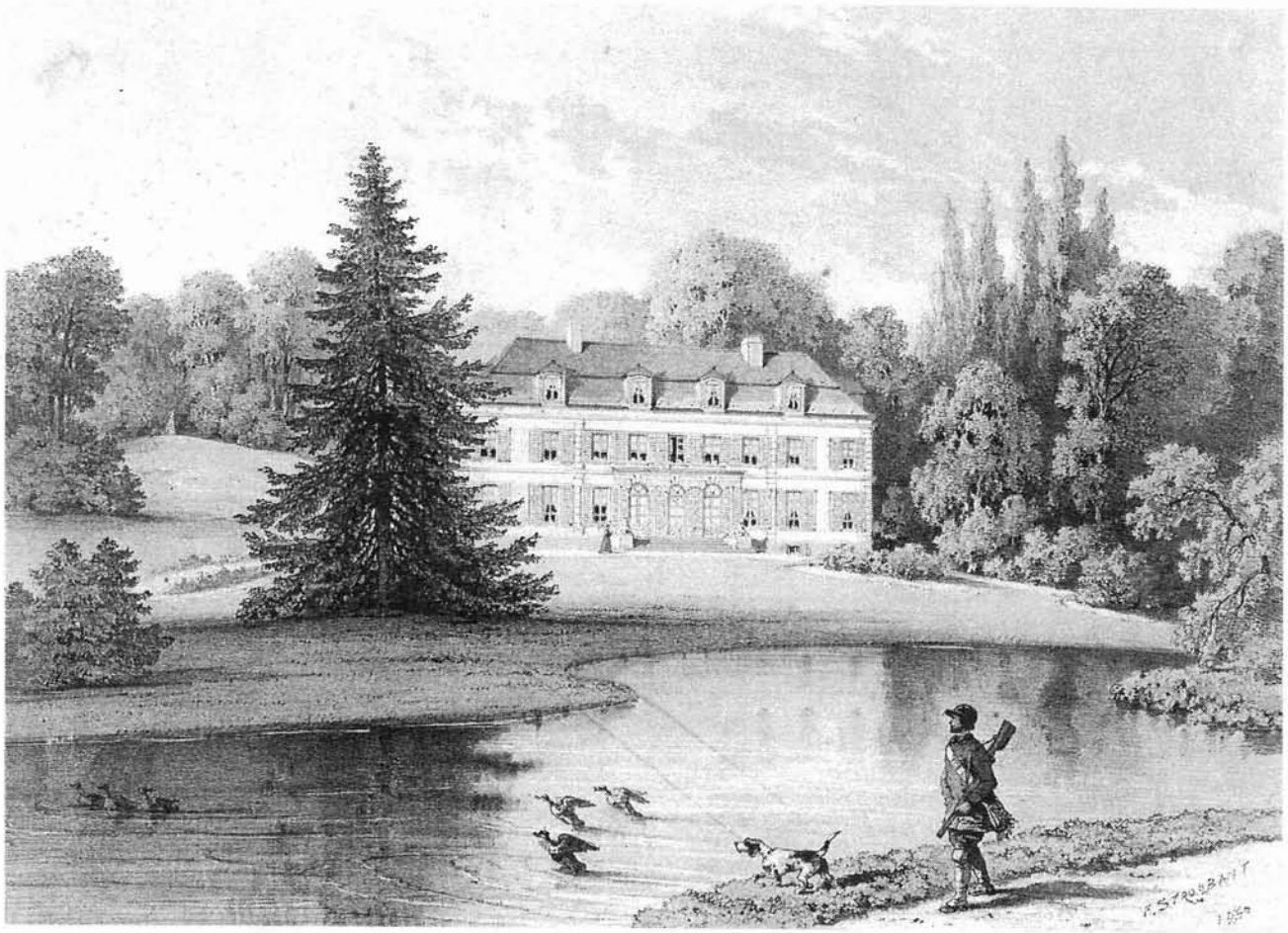

UCCLENSIA

Organe du Cercle d'histoire
d'archéologie et de folklore
d'Uccle et environs, a.s.b.l.
rue Robert Scott, 9
1180 Bruxelles
tél. 02.376 77 43, CCP 000-0062207-30

Orgaan van de Geschied- en
Heemkundige Kring van Ukkel
en omgeving, v.z.w.
Robert Scottstraat 9
1180 Brussel
tel. 02.376 77 43, PCR 000-0062207-30

Janvier 2001 – n° 184

Januari 2001 – nr 184

Sommaire – Inhoud

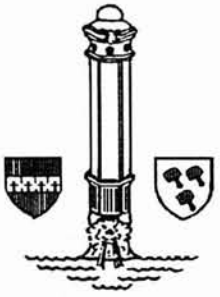

Édition: Jean Lhoir

À propos des origines de Carloo, par Jean M. Pierrard **3**

Les Coghen, le Wolvendael et le Collège Saint-Pierre, par E. de Crayencour **9**

Réaction de l'autorité civile communale au cléricalisme du XIXe siècle, par Jean Houssiau **19**

LES PAGES DE RODA
DE BLADZIJDEN VAN RODA

Logement des gardes forestiers à Rhode et environs depuis la fin du XVIIIe Siècle (suite), par Michel Maziers **27**

Buitenverblijven in de rand rond Brussel 16de-20ste eeuw (vervolg), door Eva Pieters **31**

En couverture: Le château de Wolvendael au temps du Comte Coghen. Gravure par François Stroobant (1819-1916).
1850. Chromolithographie dans Poplimont (Charles), La Noblesse belge, t. I, Bruxelles, 1853. Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert Ier, Cabinet des Estampes. -
Le garde fait sa tournée le long de l'étang qui précède le château. Celui-ci présente encore sa façade symétrique d'origine.

Publié avec le soutien de la Communauté française de Belgique - services de l'Éducation permanente
et du Patrimoine culturel, de la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale et de la commune d'Uccle

À propos des origines de Carloo

par Jean M. Pierrard

La destruction des archives de la seigneurie de Carloo survenue à l'occasion de l'incendie du château en 1665 nous a privé de documents précieux qui auraient pu, peut-être, nous éclairer sur les origines de cette seigneurie. Nous ne pouvons donc qu'avancer de simples conjectures que nous livrons à la sagacité de nos lecteurs.

Les étymologies

Selon le docteur Van Loey,[1] la première mention de Carloo se retrouve en 1209-1210 sous la forme "bernoi(us) de karilo" mais on retrouve en 1246 la forme: "walterus de kalylo" et en 1247 la forme: "walterus, miles de kalilo". Pour cet auteur, *cali* en moyen-néerlandais a le sens de *chauve*, *pelé* ou *aride* (à comparer au latin *calvus*).

Quant à *loo*, ce mot a en moyen-néerlandais le sens de *bois*. Il s'apparente au latin *lucus* (bois sacré, ou simplement bois).

Le professeur Albert Carnoy de son côté donne l'explication suivante:[2] "Le terme *lo* (=loo) venant du germanique *lauha* et de l'indo-européen *louko* est très fréquent dans notre toponymie. Il a commencé par signifier *clairière* (racine *leuk:* être clair), puis s'est dit des espaces libres, des landes (sanskrit: *loka* monde) ensuite des landes buissonneuses, des bois (latin *lucus*, germ. *lauha*) ou des bruyères (voir: Loonbeek, Borgloon, Loenhout, Bois-du-Luc, etc. etc.)".

Vue de Saint-Job par P. Hermanus selon une aquarelle de H. Stacquet

Carloo a donc le sens d'un bois dénudé, c'est-à-dire d'une clairière, terme qui devient même pléonastique si l'on donne déjà à *loo* le sens de *clairière*.

Deux lieux voisins de Carloo-Saint-Job méritent encore notre attention, toujours sur la base du travail du Dr. Van Loey. Il s'agit de *Diesdelle*, en français *Vivier-d'Oie* et de l'*Avijl*.

1 Dr A.C.H. Van Loey: *Studie over de nederlandsche plaatsnamen in de gemeenten Elsene en Ukkel,* Leuven 1931, pp.279-283.
2 Albert Carnoy: *Origine des noms des communes de Belgique,* Louvain 1949, t.II, p.413.

En ce qui concerne Diesdelle, ce toponyme est orthographié "dieuersdelle" en 1392 et en 1399 et évolue ensuite en "diersdelle" puis en "diesdelle."[3]

Le professeur Carnoy[4] compare la forme "diever" à Devere (rivière à Ingelmunster), à Dijver (à Bruges) et à Desvre (Pas-de-Calais) et y voit le nom celtique de rivière: *div-ara,* c'est à dire l'*eau divine* ou l'*eau sacrée*, assez courant selon cet auteur. On sait d'ailleurs que les noms de fleuves ou de rivières sont ceux qui sont souvent les plus anciens et que certains de ces noms remontent encore au langage des populations néolithiques de notre pays et ne sont donc pas d'origine indo-européenne.[5]

Quant au toponyme Avijl, il aurait, selon Van Loey, une origine romane.[6] Cet auteur signale en effet que la prononciation locale est "den avail" ce qui appelle deux constatations:

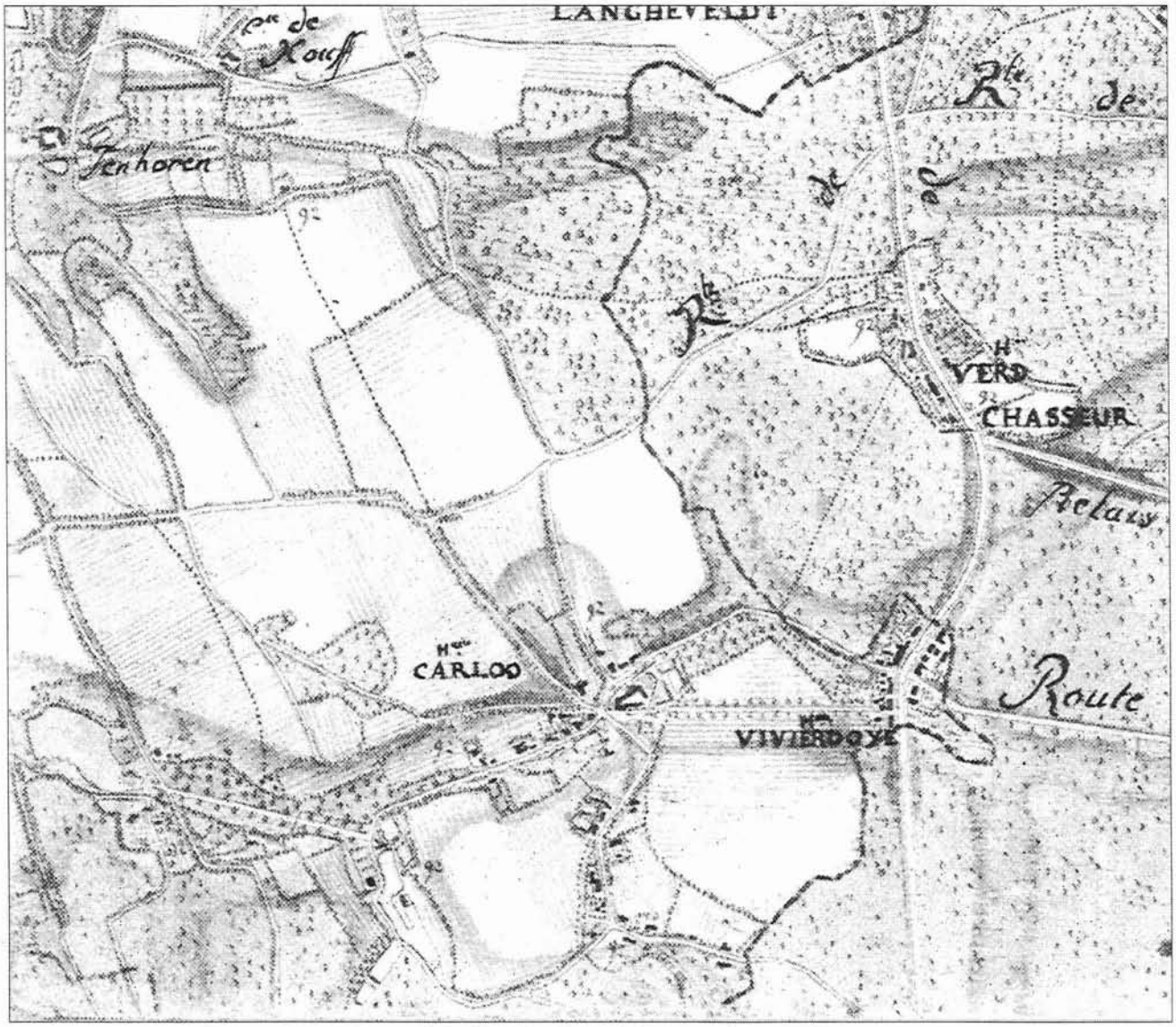

Extrait de la Carte du Comte de Ferraris (1771-1778)

3 Van Loey: ibidem p. 272
4 A. Carnoy: ibidem, t I, p.164
5 Voir par exemple: V. Tourneur: *Les Belges avant César,* Bruxelles 1944, p.48.
6 Van Loey: ibidem pp 290-291

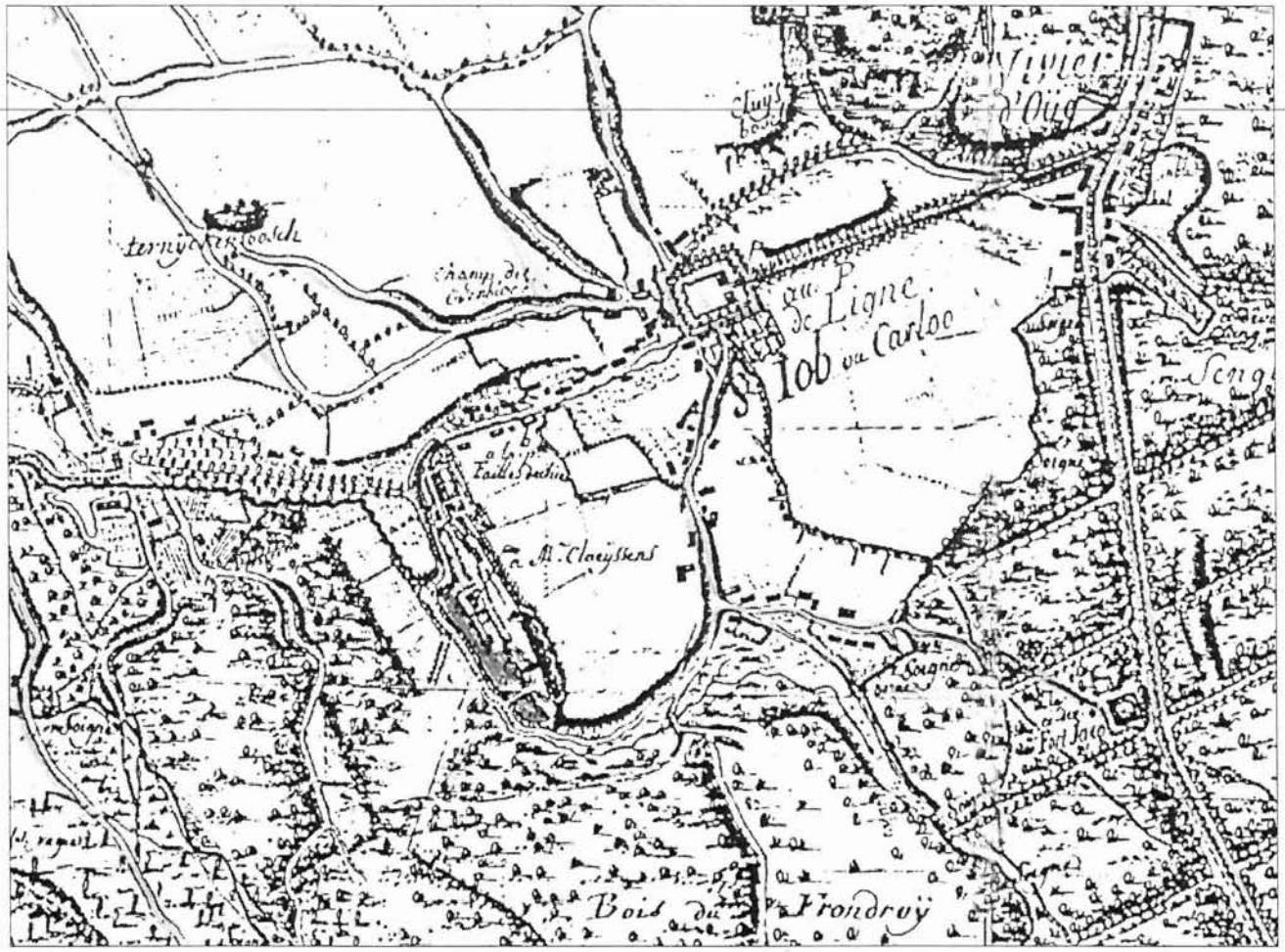

Carte de De Wautier (1810)

- l'accentuation se fait sur la dernière syllabe,
- la 1ère syllabe contient un "a".

D'après l'auteur, ces caractéristiques dénotent un mot d'origine française (ou romane), comme le sont *ajuin* (oignon), *babijn* (bobine), *bargoensch* (Bourgogne), *kantoor* (comptoir), *katijv-ig* (chétif), *katoen* (coton), *paruik* (perruque), *palei* (poulie), etc..

Pour *Avijl* cet auteur propose soit la forme *ovile* (bergerie), soit la forme *nova villa* (ville neuve).

De ces constatations nous retiendrons que *Carloo* a le sens de *clairière* et qu'on retrouve autour de Carloo deux toponymes anciens (les seuls peut-être à Uccle) dont l'origine ne semble pas être entièrement germanique.

Le cadre géographique

Le Geleytsbeek

Les auteurs divergent sur le cours supérieur du Geleytsbeek.
Henri Crokaert[7] fait naître ce ruisseau dans la propriété *Fond-Roy*. Il se dirigeait ensuite vers le Nord-Ouest pour arriver à la Vieille rue du Moulin et il atteignait la chaussée de Saint-Job après avoir alimenté le moulin de Wanzijn dit aussi *Broekmolen*.

7 H. Crokaert: *Les Moulins d'Uccle* in *Le Folklore brabançon* n°155 (sept. 1962), Carte p. 323.

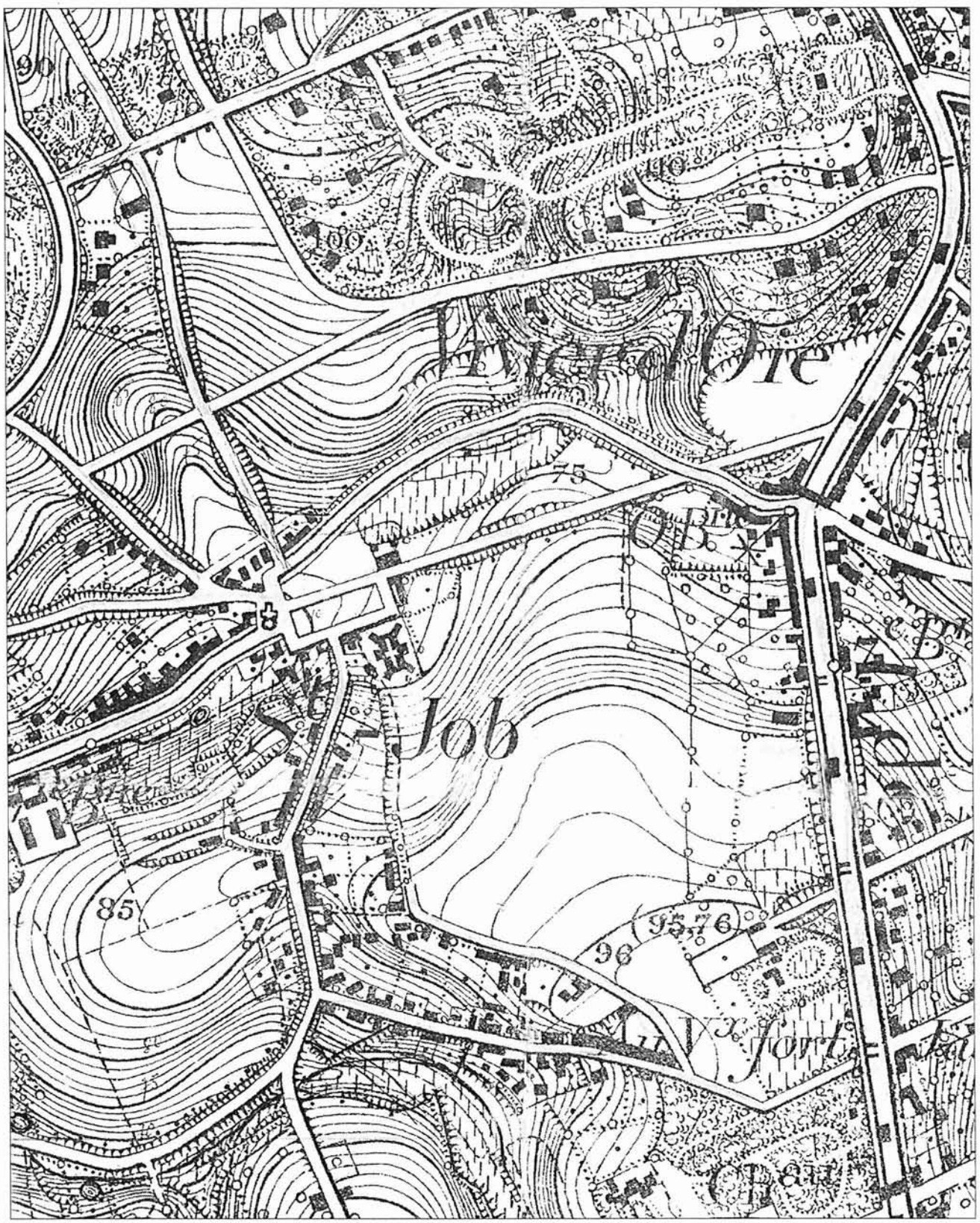

I.G.M. Carte d'Uccle au 1/5000 (ca 1913)

C'est là aussi le cours indiqué par M. De Wagter dans son étude sur les rivières d'Uccle.[8]

Le ruisseau aujourd'hui disparu – ou mis en souterrain – qui, venant du Vivier-d'Oie, rejoignait le Geleytsbeek au carrefour de la chaussée de Saint-Job et de l'avenue Dolez, y est qualifié de "ruisseau de Saint-Job".

D'autres auteurs, tel Émile Vanderlinden, font naître le Geleytsbeek au Vivier d'Oie,

son cours supérieur se confondant dès lors avec le "ruisseau de Saint-Job."[9] Le ruisseau venant de Fond'Roy est alors dénommé "Ritbeek."

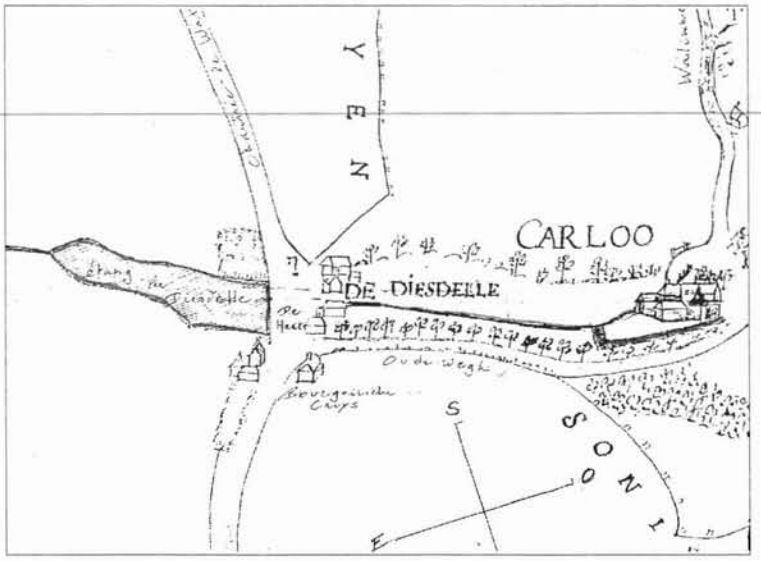

L'étang de Diesdelle et le ruisseau de Saint-Job selon la carte figurative de la forêt de Soignes d'Ignace van der Stock (1661)

Ajoutons que le Geleytsbeek porte aussi le nom de "Glatbeek" dans certains textes anciens et qu'on retrouve encore la dénomination de "Molenbeek" dans certains textes administratifs du XIXe siècle.

Le ruisseau de Saint-Job

Nous conserverons ici l'appellation de *ruisseau de Saint-Job* pour le ruisseau aujourd'hui disparu qui joignait le Vivier d'Oie et Carloo-Saint-Job.

Ce ruisseau prenait sa source dans l'étang du Vivier d'Oie, lequel est splendidement illustré par un tableau de Denys Van Alsloot, actuellement au musée d'art ancien de Bruxelles, qui nous dépeint une grande fête, ayant eu lieu vers 1610, en présence des archiducs Albert et Isabelle.

Les cartes anciennes nous montrent bien cet étang qui se situait à l'Est de la chaussée de Waterloo, légèrement au Sud de l'actuelle drève du Sénéchal. Cet étang était bordé à l'Ouest par la chaussée de Waterloo; qui faisait, semble-t-il, fonction de digue, et était encore entièrement enclavé dans la forêt qui dépassait à l'époque, assez largement la chaussée.

En 1810, sur la carte de De Wautier, cet étang n'apparaît déjà plus. Seules ses limites sont encore indiquées, et des habitations ont été construites sur l'ancien emplacement à front de la chaussée.

Le ruisseau s'inscrivait ensuite dans une courbe prononcée vers le Nord pour atteindre finalement l'actuelle place Saint-Job.

Le thalweg apparaît encore fort bien sur les anciennes cartes d'état-major et l'on constate qu'il bordait ou coulait légèrement au Sud de l'Ouden weg, chemin qui joignait Carloo au Vivier d'Oie. Nous avons décrit ce chemin (chemin vicinal n°10) dans un article précédent.[10] D'une largeur de 3,30m, ce chemin restait au XIXe siècle un élément essentiel de la voirie uccloise.

Arrivé au niveau de la place Saint-Job le ruisseau venait alimenter les douves du château, puis suivait ensuite la chaussée de Saint-Job, en passant légèrement au Nord de l'étang dénommé "Peerdewater", dont un vestige apparaît encore sur une carte d'Etat-Major au 1/5.000e datant d'environ 1913.

Déjà au début du XIXe siècle, ce tronçon de la chaussée de Saint-Job était largement bordé d'habitations. C'est le chemin vicinal 37 qui portait le nom de St. Jobstraat.[11]

---

8 C. De Wagter: *Les rivières d'Uccle* in Ucclensia, n°136 (mai 1991) pp. 11-17.
9 É. Vanderlinden: *Carloo-St.-Job in 't verleden,* Uccle -1922.
10 *Chemins et sentiers piétonniers* (XVI) in Ucclensia n°164 (janvier 1997), p. 7.
11 Ibidem, p. 10.

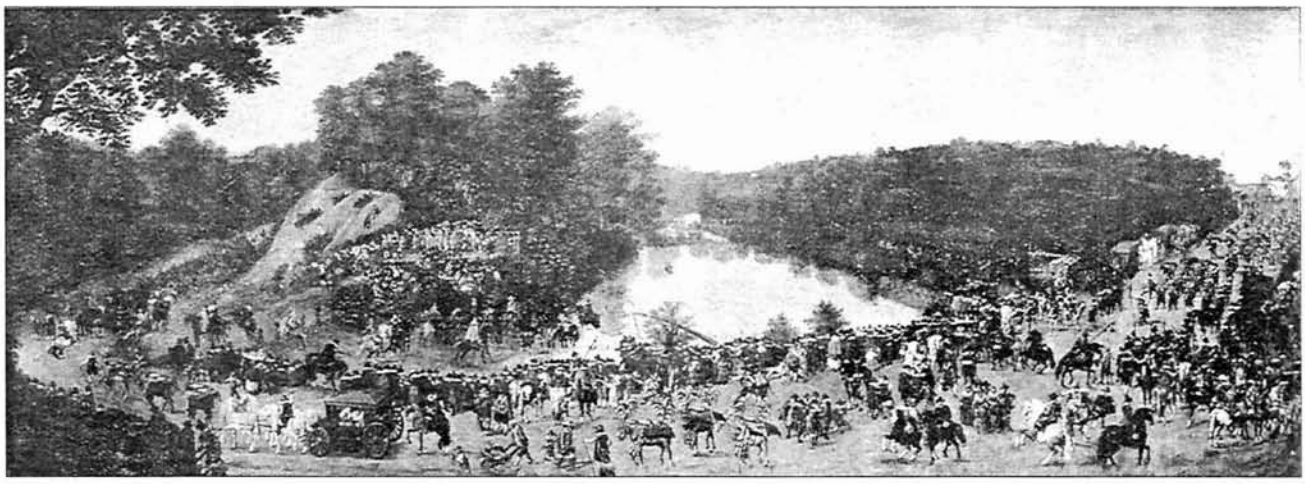

Une fête nautique sur le Vivier d'Oye, au temps d'Albert et Isabelle
(Tableau de D. Van Alsloot)

La vue de Saint-Job représentée à la salle du conseil de la maison communale réalisée d'après une aquarelle de H. Stacquet nous montre à cet endroit un ruisseau déjà important coulant au Sud de la chaussée.

Par contre le ruisseau de Saint-Job n'apparaît déjà plus sur les cartes au début du XIXe siècle entre le Vivier d'Oie et Saint-Job et avait déjà dû être capté dès la fin du XVIIIe siècle (voir par exemple la carte de De Wautier).

Le relief

Il faut noter que la vallée du ruisseau de Saint-Job s'élargit sensiblement au niveau de la place tout en étant entourée au Nord et au Sud de côtes relativement raides.

À ce niveau, le ruisseau devait former des marécages ou des étangs qui furent mis à profit pour assurer la défense des châteaux successifs.
Par ailleurs, après avoir dépassé le site de la place, c'est dans une sorte de défilé que s'engageait le ruisseau, bordé au Sud par le plateau Avijl et au Nord par une côte relativement raide aujourd'hui fort entamée par le passage de la ligne de chemin de fer et aussi par des extractions de sable entre cette ligne et la chaussée de Saint-Job au niveau de la "Maison Blanche".

Conclusion

La présence d'une clairière naturelle au sein de la grande forêt charbonnière, la présence d'un ruisseau et l'élargissement de la vallée au niveau de l'actuelle place Saint-Job, ont constitué un facteur favorable à la création et au développement d'un ancien noyau de peuplement.

Par ailleurs, le fait qu'une dénomination celtique ait pu se maintenir au Vivier d'Oie, tend à montrer que l'endroit en question constituait à tout le moins un lieu significatif ayant justifié une dénomination particulière qui s'est pratiquement maintenue à travers les siècles.

Quant à l'origine romane de l'Avijl, elle pourrait faire allusion à une occupation du site par des populations wallonnes au cours du Moyen-Âge, ou éventuellement une occupation plus ancienne par des Gallo-Romains.

Les Coghen, le Wolvendael et le Collège Saint-Pierre
Une promenade dans la vallée de l'Ukkelbeek

par E. de Crayencour[1]

Pressés que nous sommes si souvent de gagner notre collège ... ou de le quitter, nous ne soupçonnons pas à quel point notre environnement quotidien est chargé d'histoire. Petite histoire, diront certains avec une moue ironique; peut-être, mais après tout c'est la nôtre, et l'on verra qu'elle ne manque pas d'intérêt.[2]

Implanté à la limite septentrionale de ce que plusieurs d'entre nous continuent d'appeler familièrement *le village,* notre vénérable établissement ouvrit ses portes dans les dernières années du règne de Léopold II, le 25 septembre 1905. À la fin de l'année scolaire 1904-1905, l'abbé Jules Corluy, un jeune prêtre de vingt-huit ans, alors professeur d'Histoire à l'Institut Saint-Boniface à Ixelles (où il naquit le 12 novembre 1876), s'était vu charger par le cardinal Goossens, archevêque de Malines, de fonder un collège à Uccle. Les premiers élèves – ils étaient soixante! – de l'«Institut Saint-Pierre» (l'appellation de Collège Saint-Pierre ne fera son apparition qu'à la rentrée de septembre 1909) s'installèrent non pas avenue Coghen, mais bien rue du Doyenné, alors rue du Presbytère, dans la salle du patronage que l'abbé Boone, curé-doyen d'Uccle, avait mise provisoirement à la disposition de la nouvelle école. Les inscriptions, à cette époque bénie, vont se succéder à un tel rythme qu'à la rentrée de 1907, on devra installer temporairement

Collège Saint-Pierre. Vue cavalière du complexe sous l'angle sud-est. Aquarelle en grisaille, imprimée, à légende bilingue. Entre 1914 et 1930. Collection du Collège St-Pierre à Uccle.

trois classes dans un estaminet situé face à la sortie de la salle du patronage (angle de la place Homère Goossens et de la rue du Doyenné). Nos lecteurs imagineront l'ambiance qui pouvait régner dans un cadre si peu scolaire! Fort heureusement, notre premier directeur avait prévu de donner à son collège une assise foncière d'envergure; dès juillet 1906 en effet, il avait fait l'acquisition du terrain que nous connaissons, avenue Coghen. Nous y reviendrons plus loin.

1 Professeur au Collège Saint-Pierre à Uccle.
2 Uccle, le 5 novembre 2000.

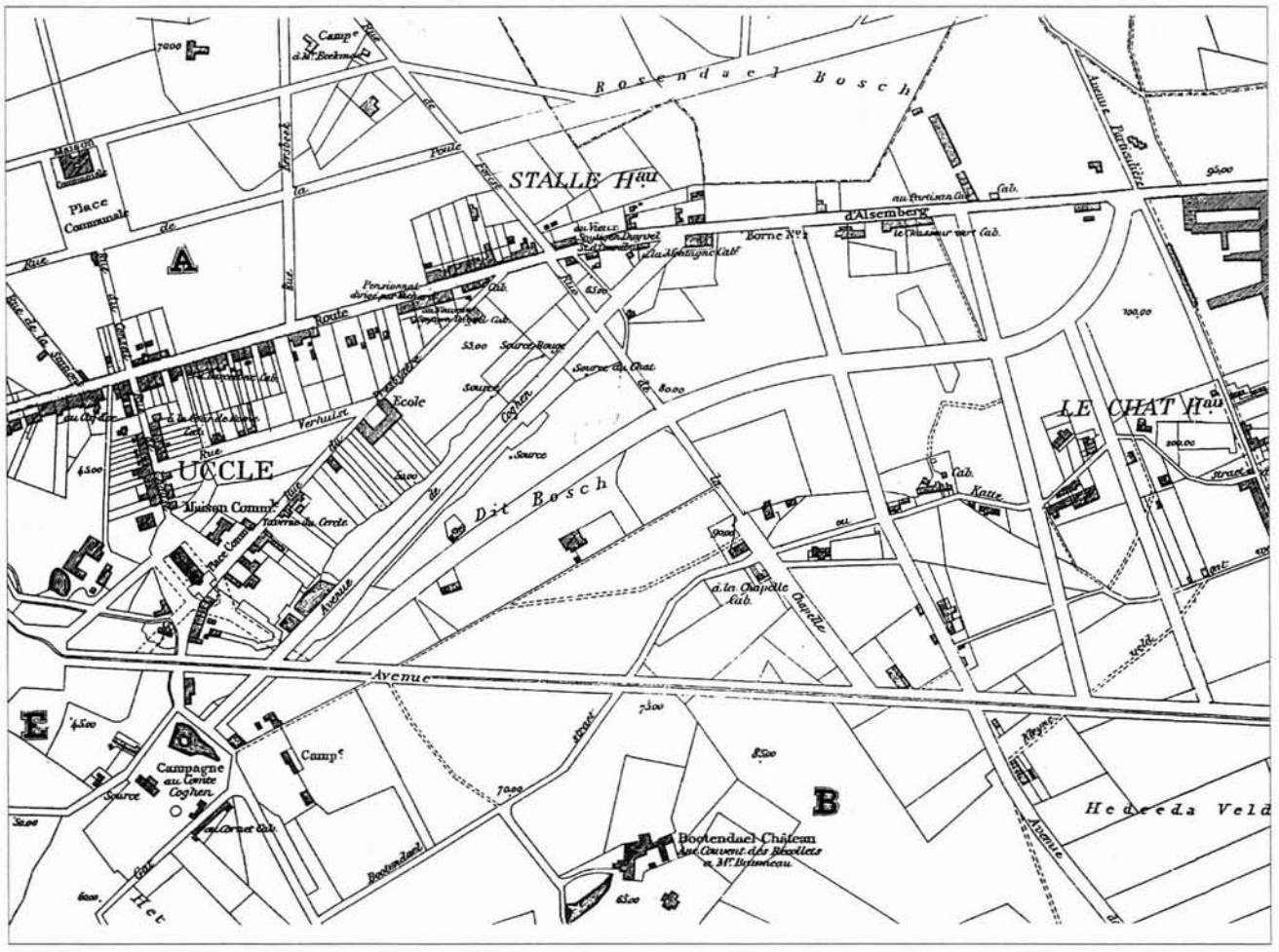

L'avenue "de Coghen" en 1878. Extrait de la Carte hypsométrique de Bruxelles et ses environs au 1:5000, Bruxelles, Ateliers J. Vandermaelen, 1875-1878. - Dans l'angle inférieur gauche, le château de Wolvendael.

Le nouveau site longeait une artère toute récente, puisque cette avenue, dont la réalisation s'était achevée en 1879, ne fut reprise par la Commune qu'en 1898. C'était le temps où de grands promoteurs privés, tel le banquier Georges Brugmann (1829-1900), prenaient à leur charge de coûteux travaux de voirie que les trésoreries communales étaient bien incapables d'assumer dans ces faubourgs encore champêtres de Bruxelles; par la suite, l'artère achevée était "cédée" à la Commune aux termes d'un contrat qui ne lésait certainement pas le promoteur! Quant à l'avenue Coghen telle que nous la connaissons, son tracé ne correspond que très partiellement – c'est-à-dire dans sa partie la plus basse – à la voirie préexistante. Sur une carte réalisée par les ateliers Vandermaelen entre 1875 et 1878, nous la retrouvons, sous le nom d'*avenue de Coghen,* reliant sans interruption (sinon qu'elle était déjà coupée par la toute nouvelle avenue Brugmann) le domaine de Wolvendael à la chaussée d'Alsemberg, et cela selon un tracé parfaitement rectiligne. Son point de départ était l'entrée principale de la *Campagne au Comte Coghen* (actuel château de Wolvendael); de là elle montait, perpendiculairement à l'axe principal de cette demeure, pour aboutir, à plus d'un kilomètre de là, à la *route d'Alsemberg* (actuelle chaussée du même nom) à hauteur de notre rue de Messidor, c'est-à-dire un peu plus haut que l'auberge *Au Vieux Spytigen Duivel,* un ancien relais de poste signalé sur notre carte comme "relais d'omnibus". La *drève Coghen,* ainsi qu'on la désignait également, avait été tracée à travers les propriétés (4, 6 hectares) de cette famille comme une magnifique allée d'accès au château de Wolvendael alors en sa possession. Cette allée, bordée d'ormes, était pourvue d'une grille à chacune de ses extrémités: en bas, à l'entrée

principale du château; en haut, à sa jonction avec la chaussée d'Alsemberg, à côté de la maison de garde portant le numéro 528. Chaque année, la drève était parcourue par la procession de la Fête-Dieu, d'où son ancienne appellation de *Chemin de la Procession.* Celle-ci quittait l'église Saint-Pierre par la rue de l'Église (qui correspond très approximativement à notre rue Xavier De Bue) pour monter la chaussée d'Alsemberg, d'où elle descendait par la drève Coghen pour regagner, près de l'Ukkelweg, l'église par le cimetière.

Jacques-André, comte Coghen (1791-1858). Huile sur toile. Bruxelles, Iconothèque de l'A.N.R.B., n° 707.

Le paysage environnant, comme on peut s'en douter, a bien changé. On reste songeur en lisant, sous la plume de l'ancien bourgmestre Xavier De Bue (1860-1925), dans une étude publiée en 1950: *Le Collège Saint-Pierre a sauvé ce qui a pu être sauvé de ce site merveilleux.*[3] Du côté est de l'avenue Coghen s'étendait un joli coteau dévalant des hauteurs du Chat (hameau situé à la limite nord de la commune, sur un plateau culminant à 103 mètres, et dont l'appellation vient de l'ancienne ferme *De Catte,* c'est-à-dire le poste de guet). Ce coteau, planté d'arbres fruitiers et semé de maisonnettes blanches, avait été, il est vrai, entamé par les carrières de sable *Limnander et Brugmann,* sources de nuisances pour le voisinage. Du côté opposé de l'avenue, et donc sur le terrain aujourd'hui occupé par le collège, ce sont des bois qui s'offraient à la vue, se prolongeant en contrebas par des bas-fonds marécageux arrosés de sources (la source du Chat et la source Rouge) ainsi que par un ruisselet qui descendait la rue du Doyenné pour aller se jeter dans l'Ukkelbeek. Il faut se rappeler que jusqu'à la mise en liaison du centre d'Uccle avec la nouvelle avenue Brugmann, l'église Saint-Pierre, toujours entourée de son cimetière, se trouvait perchée sur une butte; l'ancien niveau de la voirie nous est encore indiqué par l'espace libre situé en avant du restaurant *Le Petit Pont* à la rue du Doyenné. Dans ces parages s'étendait l'étang dit du Doyen, situé derrière la cure. Pour en revenir à l'avenue Coghen, celle-ci était, peu avant sa jonction avec l'avenue Brugmann, longée par deux étangs: un grand et un plus petit de forme presque carrée. En contrebas, à l'entrée du domaine de Wolvendael, s'étendaient encore deux étangs, alimentés ceux-ci par l'Ukkelbeek qui venait du Groeselenberg (le Mont aux Ronces, face à l'actuelle ambassade de Russie, avenue De Fré): l'un disparaîtra lors de la création du square des Héros en 1916 (alors appelé square de Wolvendael, celui-ci ne verra qu'en 1937 l'érection du monument aux morts actuel); l'autre, situé dans le domaine lui-même à l'emplacement de la grande pelouse qui précède le château, sera comblé vers 1910 par le baron Léon Janssen, propriétaire d'alors – celui-là même qui, à cette époque, agrandit le bâtiment au

3 Charles Viane, dir., *Uccle au temps jadis,* p. 81.

risque de le défigurer (vers la rue Rouge) et qui, en 1921, cédera la propriété à la Commune.

Le moment est venu de faire plus ample connaissance avec les Coghen, qui nous ramèneront, comme on le verra, à notre collège.

Jacques-André Coghen (1791-1858) est une des personnalités injustement oubliées de l'État belge au berceau. Homme d'affaires avisé, il fut appelé par notre Gouvernement provisoire pour gérer ses finances (27 septembre 1830... un anniversaire que nous célébrons chaque année sans le savoir!); à ce titre, il a largement contribué à la réussite de la révolution belge. Devenu ensuite ministre des Finances de Léopold Ier (1831-1832), il sera remplacé à ce poste par Léandre Desmaisières (1794-1864), propriétaire, quant à lui, du Papenkasteel à Uccle... Puis ce sera une carrière de député (1831-1845), et enfin de sénateur (1848-1858); Coghen étant domicilié à Bruxelles, au Marché au Poisson, fut également, de 1830 à 1840, membre du Conseil communal de la ville. Il dirigea plusieurs entreprises de premier rang au sein de notre pays, comme la *Société Générale de Belgique* ou les *Assurances Générales.* C'était un travailleur infatigable, ce que souligne sa devise "Sine labore nihil", dont on peut voir une sorte d'illustration dans la ruche qui meuble ses armes. Belle source d'inspiration pour une institution d'enseignement! C'est encore lui qui contribua à restaurer les finances pontificales, service qui lui valut la dignité de comte conférée par le pape Grégoire XVI (1837); dès 1839, ce titre lui sera confirmé par notre premier roi.

Armes Coghen. Elles se décrivent comme suit: parti: d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre étoiles à six rais d'or; et d'azur à une ruche d'or accompagnée d'abeilles sans nombre essorantes du même; au chef de sable au lion issant d'or, armé et lampassé de gueules. Coomans de Brachene (Oscar), État présent de la Noblesse belge.

En 1829, notre Coghen achète le domaine de Wolvendael pour en faire sa résidence d'été. La belle demeure de style classique, construite vraisemblablement en 1763 (millésime relevé en 1914 sous une moulure de la façade) avait précédemment appartenu au duc Charles de Looz-Corswarem (1769-1822), qui y mourut et dont on peut encore voir le monument funéraire dans le chœur de l'église Saint-Pierre. En 1826, la fille aînée du duc Charles avait épousé au Wolvendael un personnage qui avait été pendant quelques mois président de la République du Pérou!

Jacques-André Coghen, fils de Joseph Coghen et d'Isabelle Stiellemans, avait épousé en 1821 Caroline Rittweger (1799-1885). Cette dernière était la fille de François-Lothaire-Laurent Rittweger, banquier et homme d'affaires d'origine allemande qui fut le dernier propriétaire du "château de Stalle". Le château en question, en réalité une grosse maison flanquée d'une tour, construite en 1665 par Jacques Bouton, seigneur foncier de Stalle, était situé sur la rive droite de l'Ukkelbeek, un peu en aval de la chapelle de Stalle (dans la zone comprise entre les rues de Stalle et Victor Allard, avenue Princesse Paola et rue Gatti de Gamond). C'est sur cette même propriété que fut érigé en 1866 l'énorme "Château Allard" (architecte Jean-Pierre Cluysenaer, par ailleurs auteur des Galeries Saint-Hubert et du Conservatoire à Bruxelles, ainsi que du château de Dilbeek), sur un domaine de seize hectares; propriété du banquier et sénateur Victor Allard, bourgmestre d'Uccle de 1896 à 1899, il sera démoli à son tour en 1959 au profit d'un lotissement poétiquement baptisé *Coteau du Soleil!* Signalons encore que l'ancienne propriété foncière englobait, sur la rive

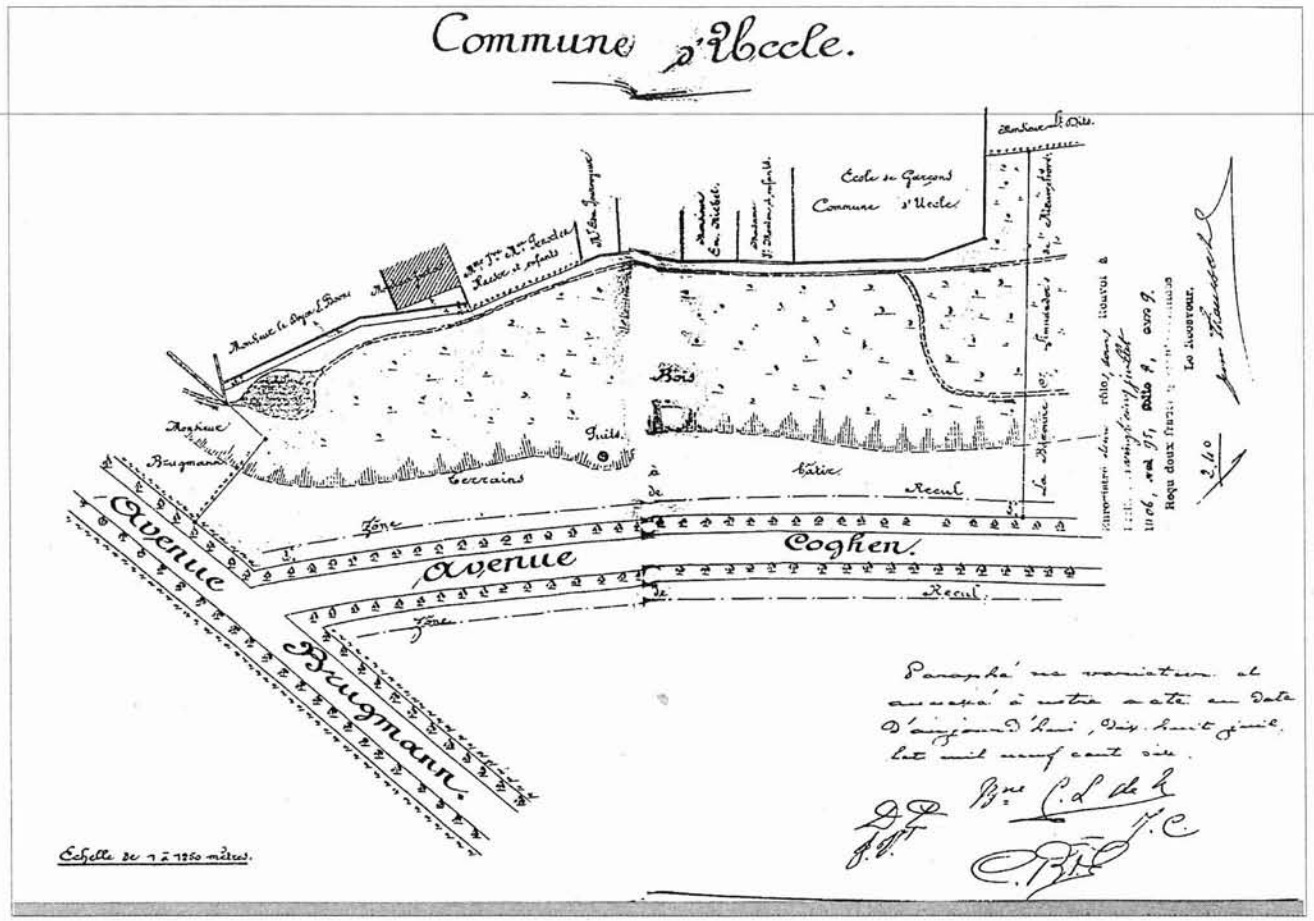

Plan du site du collège en 1906. Annexe à l'acte de vente passé à Uccle en l'étude du notaire Camille Brunet le 18 juillet 1906.

gauche de l'Ukkelbeek, le *Clipmolen* ou Moulin Blanc (angle des rues de Stalle et Rittweger), avec, un peu plus vers le carrefour du Globe, l'étang dit Clipvijver, qui ont tous deux subsisté jusqu'à nos jours et sont des vestiges de l'ancienne seigneurie d'Overhem. Le comte Coghen et son épouse eurent cinq enfants dont un seul fils, Joseph-François, dit Frantz; le décès de celui-ci sans postérité (1888), avant celui de sa sœur aînée Isabelle, dernière survivante du nom (1891), amènera l'extinction de cette famille.

Les deux premières filles du couple Coghen-Rittweger doivent encore retenir notre attention. La première, Isabelle (1822-1891), qui épousa Théodore Mosselman du Chenoy (1804-1876): leur fille Laure, née en 1854, épousa (1877) don Fulco-Beniamino Ruffo di Calabria, grand-père de notre reine actuelle (ils iront s'établir à Naples). En raison du décès récent du père de la mariée, le grand déjeuner et la réception auront lieu, le 14 juillet 1877, dans la résidence de campagne de sa grand-mère, la comtesse douairière Coghen, autrement dit au château de Wolvendael.

Quant à la deuxième fille du comte Coghen, Barbe, dite Binette (1823-1883), elle s'était mariée en 1856 avec le baron Victor Limnander de Nieuwenhove (1816-1897), secrétaire adjoint du Cabinet du Roi et compositeur. Voilà qui va nous ramener au Collège Saint-Pierre, puisque c'est la fille cadette de ces derniers, la baronne Caroline Limnander de Nieuwenhove (1858-1920), qui vendra à notre premier directeur le terrain occupé depuis par l'établissement. L'acte de vente, passé à Uccle le 18 juillet 1906 en l'étude du notaire Camille Brunet, porte sur deux hectares de terres et bois (!) ayant façade à l'avenue Brugmann et à l'avenue Coghen, faisant partie des biens immobiliers advenus à la venderesse lors du partage successoral des biens de sa mère (21 janvier 1896). L'acheteur est le *Révérend Monsieur*

Collège Saint-Pierre. Les bâtiments des classes sur la cour, avec la chapelle, entre 1910 et 1914. Carte postale colorisée. Archives du Collège Saint-Pierre à Uccle.

Jules-Henri-Joseph Corluy, Directeur de l'Institut Saint-Pierre à Uccle, demeurant en cette commune rue du Presbytère n° 92. Dans le texte du contrat, on peut relever une déclaration de la venderesse comme quoi *sur le bien vendu s'exerce une prise d'eau au profit de la propriété, située à Uccle, de Monsieur le Sénateur Victor Allard.* Il s'agit d'une source, qui sera canalisée et reliée au système d'égouts en 1951. Voilà qui nous ramène à Stalle, à l'autre bout de notre promenade! Par ailleurs, le plan annexé à l'acte de vente nous indique que la baronne Limnander est toujours propriétaire des terrains situés plus au nord; c'est là qu'on ouvrira, quelques années plus tard, le square Coghen. À l'autre extrémité de la propriété, le long de l'avenue Brugmann, le premier voisin mentionné est "Monsieur Brugmann"; il s'agit du baron Frédéric Brugmann (1874-1945), héritier de son oncle Georges déjà cité.

Non content d'avoir fait l'acquisition du terrain grâce aux généreuses libéralités de son propre père, notre dynamique fondateur fit aussitôt entamer les constructions avec les trois villas au charme désuet qui formeront le noyau de l'institution (n°s 219, 217 et 215 avenue Coghen), hébergeant le directeur ainsi que les professeurs-prêtres; la première quand on monte l'avenue, avec ses allures de château de la Loire dégénéré, abrite toujours le bureau du directeur. Quant au bâtiment des classes, il va s'étaler en contrebas, sur la cour, en deux longues ailes parées de belles briques orangées, la façade étant rythmée de quatre pignons à redans dans le style néo-Renaissance flamande (ils ont disparu depuis). Cette longue bâtisse trouvera son couronnement avec la construction en son milieu d'une imposante chapelle débordant sur la cour et sommée d'un clocheton; celle-ci, entamée dès septembre 1908, alors que les locaux de classe avaient été inaugurés, sera achevée en 1909 (première messe le 8 décembre), mais elle devra être démolie en 1938 par suite d'affaissements du terrain et surtout du tremblement de terre qui survint cette année-là, à la mi-juin.

De cette époque héroïque ne subsiste que l'aile droite du bâtiment des classes. Celle-ci, limitée d'abord au rez-de-chaussée, sera surélevée d'un niveau en 1914, puis doublée à l'arrière (côté rue du Doyenné) par un bâtiment réalisé en

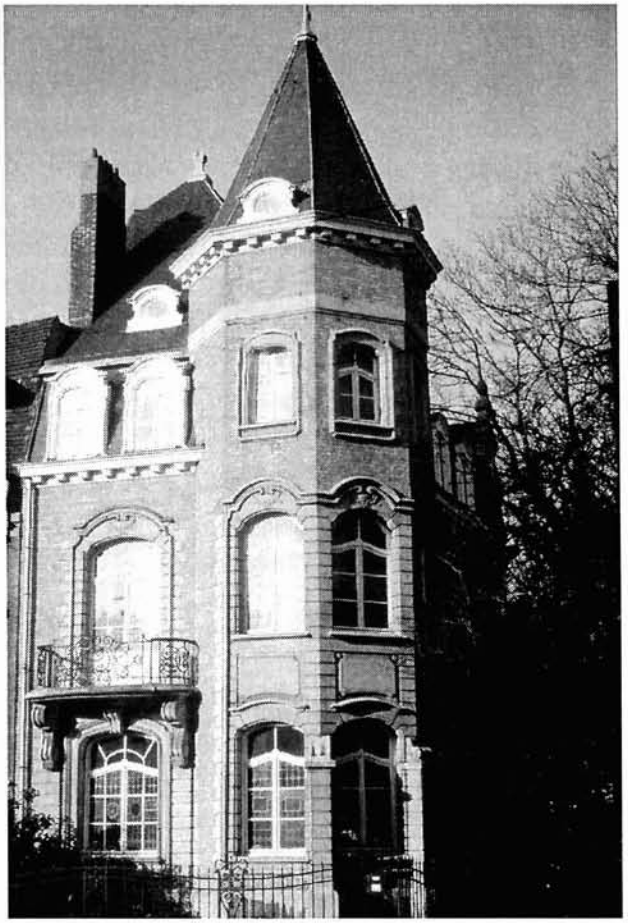

La "Maison du Chanoine", au n°489 avenue Brugmann. Photo de l'auteur (12 février 1986). C'est dans cette maison, qu'il avait fait construire en 1909/1910 et dont on voit ici la façade sur l'avenue Brugmann, que mourut le chanoine Corluy.

L'abbé Jules Corluy (1876-1936). Photographie. Archives du Collège Saint-Pierre à Uccle. - Le fondateur du collège, dont il fut aussi le premier directeur, porte ici le camail de chanoine qu'il reçut pendant la première guerre mondiale.

1930-1931; c'est alors que disparaîtra l'escalier extérieur par lequel jusque-là on accédait de la cour à l'étage! Pour nous faire une idée du Collège Saint-Pierre encore dans l'enfance – il a peut-être une dizaine d'années à l'époque...– , rien de tel que de contempler une belle aquarelle en grisaille imprimée conservée dans l'établissement; ce document, à légende bilingue, orne aussi la couverture du Mémorial publié en 1980 à l'occasion de notre septante-cinquième anniversaire. On ne peut qu'être saisi par l'aspect presque idyllique des lieux. À l'avant-plan s'ouvre, à l'angle des avenues Brugmann et Coghen, le portique qui servit longtemps d'entrée pour les élèves.

Toujours à l'avant-plan, l'avenue Brugmann, artère longtemps magnifique qui a tant contribué à l'urbanisation de notre commune en la reliant à Bruxelles. Réalisée de 1870 à 1873, à l'époque où la capitale construisait sa Bourse sur les nouveaux boulevards centraux, elle n'était bien entendu pas, à l'époque, le triste autodrome que nous connaissons. Cas unique dans l'histoire des grandes artères de l'agglomération, elle fut dotée dès sa création d'une voie ferrée de transport urbain; fait étrange si l'on songe que l'avenue ne commença son véritable essor que vers 1900, mais ici comme ailleurs les intérêts de la spéculation foncière primaient à l'évidence sur les nécessités démographiques... Après avoir reçu le "chemin de fer américain" (voitures à traction chevaline), elle verra circuler les premières voitures électriques dès le mois de mai 1894. L'avenue Brugmann s'intégrait ainsi dans la ligne "Place Stéphanie - Globe", la deuxième créée à Bruxelles. En 1905, cette ligne était desservie par le tram n°10, lequel avait été prolongé dès 1906 jusqu'à la gare du Midi avec le "9"; le dépôt (jusqu'à sa démolition en 1918) et le terminus des trams se trouvaient à l'actuelle place Danco – celle-ci occupant

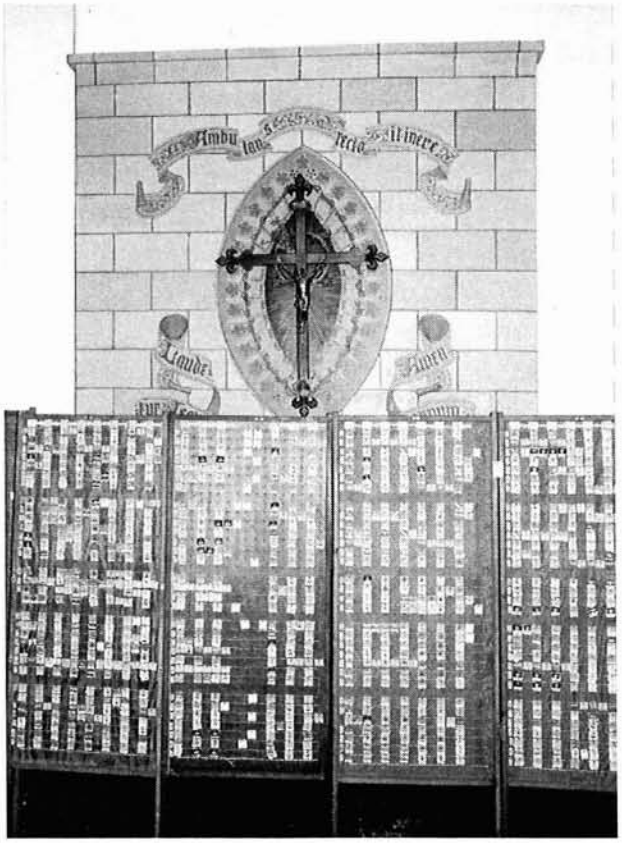

Collège Saint-Pierre. Composition picturale néogothique, avec la devise du Collège, qui ornait l'ancien réfectoire de l'Internat. Photo de l'auteur (21 octobre 1992).

Collège Saint-Pierre.
Enfilade des bâtiments bordant l'avenue Coghen, vers le nord, avec la villa du Directeur (n°219) à l'avant-plan. 1955.
Carte postale des Éditions Ernest Thill à Bruxelles.
Archives du Collège Saint-Pierre à Uccle.

l'emplacement d'un des nombreux étangs formés jadis par l'Ukkelbeek...

Revenons-en à notre aquarelle. Pour être complet, il faut imaginer la grotte Notre-Dame de Lourdes, aménagée vers la cour en contrebas de la première villa, mais il est vrai que cette grotte ne fut réalisée qu'en 1914. Par contre, on devait déjà voir dans le paysage la fière silhouette de la villa située avenue Brugmann (n°489). Cette majestueuse bâtisse aux réminiscences Rocaille, construite en 1909-1910 par l'abbé Corluy, fut dès ses débuts occupée par cinq professeurs du Collège. Notre premier directeur, malade et ayant résilié ses fonctions, ira y résider du 19 mars 1925 jusqu'à sa mort (17 août 1936) – d'où le nom de Maison du Chanoine donné à la villa, le fondateur du collège ayant entre-temps été élevé à cette dignité. Par testament, il légua au Collège les trois villas de l'avenue Coghen (celles-ci, restées sa propriété, avaient jusque-là été louées au Collège); quant à sa villa de l'avenue Brugmann, il la légua, avec ses 56 ares de jardin, à l'Archevêché, lequel, se réservant le rez-de-chaussée, laissera à la disposition du Collège les étages ainsi que le jardin. Jusqu'au bout, le chanoine Corluy aura mis en pratique la belle devise qu'il avait laissée à son collège, et qui orna pendant des décennies le réfectoire des internes, dans une belle composition néogothique encadrant un crucifix: "Ambulans recto itinere".

Pour terminer, et sans nous étendre sur les multiples transformations apportées ultérieurement aux divers bâtiments, jetons un dernier coup d'œil sur ceux qui composent la façade de notre institution sur l'avenue Coghen. En montant depuis l'avenue Brugmann, nous retrouvons d'abord les trois villas déjà signalées. Elles sont prolongées de manière ininterrompue – et quelque peu incongrue, il est vrai – par un corps de bâtiments que l'on a voulu relativement homogène en dépit des différentes campagnes de construction: il y a d'abord l'imposante façade classique de l'Internat, au numéro 213 (cette ancienne affectation est encore attestée par l'inscription gravée en son milieu), édifié en 1911-1912 et dont la lourde porte constitue l'entrée principale du collège; vient ensuite la bâtisse érigée en 1928 pour agrandir l'internat; plus haut se dresse la grande chapelle (1933), également de style classique, avec en sous-sol la salle des fêtes; un bâtiment de jonction (n°205) viendra la relier un peu plus tard (1937) à la construction précédente.

Ce que cette longue façade représentative – et que certains trouveront peut-être un peu austère – ne dit pas, c'est la somme inimaginable de travaux, de réflexion, d'étude, de prières, de joies et de peines qui ont animé et continuent d'animer notre maison. Mais tout cela, c'est une autre histoire !

Bibliographie

- Acte de vente du terrain du Collège Saint-Pierre à Uccle, Uccle, Etude du notaire Camille Brunet, 18 juillet 1906.
- Archives du Collège Saint-Pierre à Uccle.
- *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles,* t. III. Uccle, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 1993.

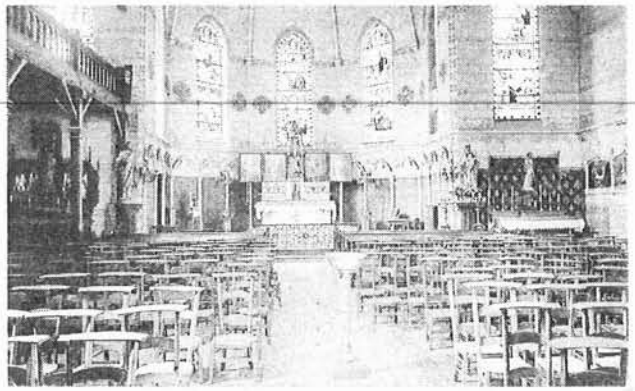

Collège Saint-Pierre
La chapelle

- *Carte hypsométrique de Bruxelles et ses environs au 1:5000,* Bruxelles, Ateliers J. Vandermaelen, 1875-1878.
- Anethan (Baron Roland d'), *Les ancêtres bruxellois du Comte Coghen,* in *L'Intermédiaire des Généalogistes,* n°279, mai-juin 1992, p. 121-131.
- Claus (Adrien), *Sépulture de la famille du Comte Coghen,* in *Ucclensia* n°31, 1970, p. 8-12.
- Cogen (Etienne), *Jacques-André Comte Coghen. Ses origines, sa vie, ses activités et sa descendance,* s.l. (Gand), 1998.
- *Collège Saint-Pierre, Uccle. Mémorial 1905-1980,* Bruxelles, Nouvelles Editions Vokaer, 1980.
- *Une Commune de l'agglomération bruxelloise,* Uccle, Bruxelles, U.L.B., Institut de Sociologie, 1958-1962, 2 vol.
- Coomans de Brachene (Oscar), *Etat présent de la Noblesse belge.*
- Francis (Jean), *La Chanson des rues d'Uccle,* Bruxelles, Louis Musin, 1975.
- Goethals (Félix-Victor), *Dictionnaire généalogique et héraldique des Familles nobles du Royaume de Belgique,* t.I, Bruxelles, 1849, p. 694-698.
- *Histoire d'Uccle. Une Commune au fil du temps,* Bruxelles, Cercle d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et environs, 1987.
- Holvoet (Paulo), *Généalogie de la Famille Brugmann,* in *Annuaire de la Noblesse belge 1929-1930,* t. I, Bruxelles - Paris, 1932, p. 5-17.
- Jacquemyns (Guillaume), *Histoire contemporaine du Grand-Bruxelles,* Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1936.
- Janssens (Paul) et Duerloo (Luc), *Armorial de la Noblesse belge du XVe au XXe siècle,* Bruxelles, Editions du Crédit communal de Belgique, 1992, 4 vol.
- Meurisse (Raf.), dir., *Découvrez Uccle, ses rues, ses places,* Bruxelles, 1986.
- *Monuments, Sites et Curiosités d'Uccle,* 2e édit., Bruxelles, Cercle d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et environs, 1978.
- Pierrard (Jean-Marie), *Georges Brugmann et son avenue,* in *Bravo Uccle,* n°313 du 14 janvier 1994.
- Poplimont (Charles), *La Belgique héraldique,* t. III, Paris, 1866, p. 315-319.
- Schoonbroodt (Benoît), *Le Parc de Wolvendael de 1700 à nos jours,* s.l. (Bruxelles), 1997.
- Viane (Charles), dir., *Uccle au temps jadis. Recueil historique et folklorique illustré,* nouv. édit., s.l. (Bruxelles), Uccle Centre d'Art, 1950.
- Wauters (Alphonse), *Coghen,* in *Biographie Nationale,* t. IV, Bruxelles, 1873, col. 267-269.

Réaction de l'autorité civile communale au cléricalisme du XIXe siècle

Édition de la lettre du bourgmestre Louis De Fré au curé-doyen d'Uccle relative à l'inhumation d'un enfant non catholique (1864)

par Jean Houssiau

Introduction[1]

La "question des cimetières" marque au XIXe siècle une étape importante de la sécularisation de la vie publique, basée sur les principes de la tolérance et de l'égalité de traitement entre les personnes, indépendamment des convictions philosophiques. La création progressive de cimetières communaux et sécularisés rendit l'inhumation de non catholiques plus aisée. Auparavant, les personnes d'autres confessions, notamment les protestants, rencon-

Cimetière du Dieweg, ancienne grille.
Grille provenant du cimetière de l'église Saint-Pierre aujourd'hui au cimetière du Dieweg.

1 Sur la question des cimetières et de leur sécularisation, voir les travaux de Guy Malevez, notamment: *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux,* dans: *La Règion de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd 'hui,* Bruxelles, 1989, p. 226-231 (Collection Histoire, Série in-4°, 16).

traient de nombreuses difficultés à enterrer leurs morts.

Les épisodes qui ont opposé, entre autres à Uccle, les édiles communaux d'une part, le clergé et les fabriques d'église d'autre part, ont déjà été relatés. Se servant abusivement du principe constitutionnel de la liberté des cultes, les catholiques régnaient en maîtres absolus sur des parcelles de terrain, qui faisaient partie des biens immobiliers des fabriques d'église. Dans le cadre de la tutelle du pouvoir civil sur les fabriques d'église, l'autorité communale ordonnait des inhumations, souvent contestées pour des 'motifs' religieux ou moraux par les marguilliers et les curés.

En 1862, par exemple, la fabrique de Saint-Pierre à Uccle avait entamé des démarches administratives pour faire exhumer du cimetière paroissial (à cette époque encore autour de l'église), la dépouille du colonel Demoor, parce qu'il était ...libre penseur. L'affaire est remontée jusqu'au Parlement et a eu un retentissement sans précédent: Louis De Fré, qui allait devenir bourgmestre d'Uccle, défendit le principe de la séparation des pouvoirs, entre l'autorité civile qui décide du lieu d'inhumation et la cérémonie religieuse – d'ordre privé – organisée par l'Église. Que telle personne suicidée ou tel enfant *"mort sans baptême"* pouvait ou non recevoir les 'grâces' du curé et être inhumé en terre "bénite" ou rejeté dans un coin du cimetière était un abus du pouvoir ecclésiastique hautement dénoncé par l'avocat et homme politique libéral De Fré.

L'affaire de l'inhumation d'un enfant non catholique mort en 1864 est une autre page houleuse. Le curé-doyen Renders avait refusé l'enterrement de cet enfant, non enregistré par l'Église dans les registres de catholicité. Le père, Guillaume Elsier, s'en était remis au bourgmestre pour obtenir que son enfant puisse reposer en "terre bénite". Après accord puis refus du fossoyeur catholique, De Fré donna l'ordre à un autre fossoyeur d'enterrer le malheureux enfant. Le collège échevinal procéda plus tard à la nomination officielle de deux 'fossoyeurs communaux' pour Saint-Pierre et pour Saint-Job. Le seul échevin catholique démissionna... En réponse aux diffamations largement répandues par le doyen dans la presse bruxelloise catholique à l'encontre du pouvoir communal, dénonçant *l'entrave* à la liberté des cultes, Pierre Joseph Renders reçut une longue missive de Louis De Fré. L'original de cette lettre est conservé dans les archives de la paroisse Saint-Pierre et du doyenné d'Uccle, remises par la fabrique aux Archives générales du Royaume pour les ouvrir à la recherche scientifique.[2] Ce document très intéressant n'est pas inconnu; à notre connaissance, il n'a cependant jamais été édité.

Précieux pour connaître la personnalité de Louis De Fré, le texte témoigne de la réaction du pouvoir communal à l'égard d'attitudes conservatrices et cléricales. Ce document est à verser au dossier passionnant des relations tendues entre l'Église et l'État au XIXe siècle en Belgique, dans le contexte de l'évolution des mentalités depuis le siècle des Lumières, autour des grands débats de société qui ont animé la vie politique et parlementaire, notamment l'instruction publique.

2 AGR, Archives ecclésiastiques du Brabant, no31.561 (Le fonds fait partie de la collection des Archives ecclésiastiques du Brabant. Il a été inventorié par Ph. Muret, *Inventaire des archives de la paroisse Saint Pierre à Uccle et du doyenné d'Uccle*, Bruxelles, 1973). Les archives communales conservent la copie de cette lettre dans ses expéditions.

Édition: **Lettre de Louis De Fré, bourgmestre d'Uccle, à Pierre Joseph Renders, curé-doyen d'Uccle, 9 novembre 1864**[3]

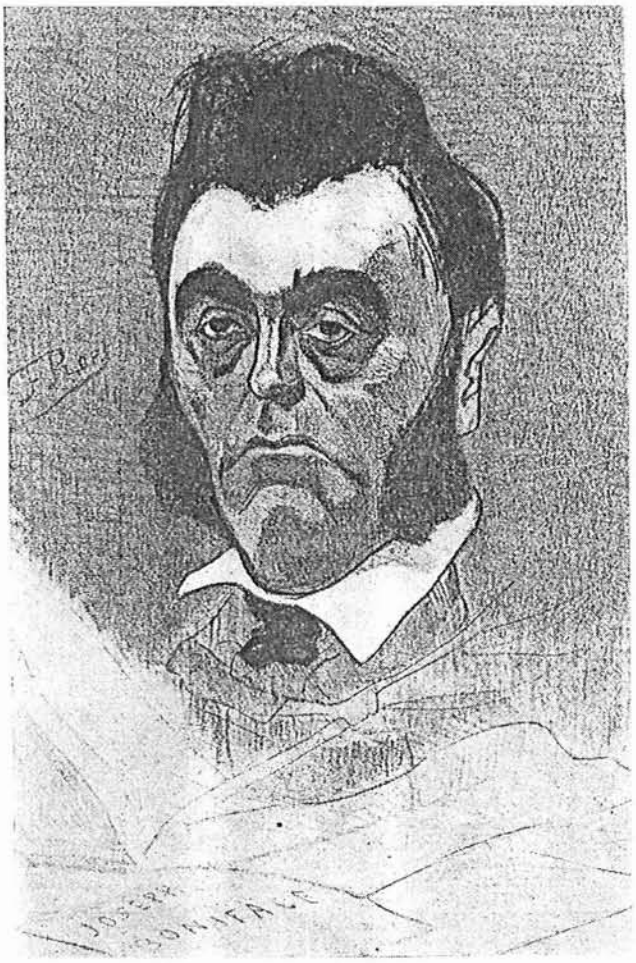

Louis-Joseph-Boniface De Fré (1858)
Lithographie

Hij was onderwezen in den weg des Heeren, sprak met vurigheid des geests en leerde neerstiglijk hetgeen Jesus aangaat. Act. C. 18. v. 25.

BID VOOR DE ZIEL

VAN

ZALIGER DEN ZEER EERWEERDEN HEER

PETRUS-JOSEPHUS RENDERS,

Geboren te Thielen, den 16 juni . . . . . 1810.
Priester gewijd den 13 juni . . . . . 1835.
Bachelier in de Godsgeleerdheid den 27 juli . 1837.
Onderpastoor te Ukkel den 14 juli . . . . 1838.
Onderpastoor in de Finisterre te Brussel, den 14 augustus . . . . . 1839.
Pastoor te Ukkel den 26 september . . . . 1857.
Dekeu te Ukkel den 14 november . . . . 1857.
Schoolopziener van het lager onderwijs voor het kanton Elsene den 5 december . . . . . 1857.
Godvruchtig in den Heer ontslapen, te Ukkel, den 8 januari . . . . . 1868.
En begraven te Thielen den 13 januari. . . . 1868.

Met langmoedigheid heb ik den Heer afgewacht en Hij heeft op mij acht genomen Ps. 39.
Gelukkig is de mensch die de beproevingen verduldig verdraagt; want... hij zal de kroon des levens bekomen. Jac. c. 1, v. 12.

Goedertiere Jesus, geef hem de eeuwige rust.

R. I. P.

Image mortuaire du Doyen Renders.

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la protestation que vous m'avez envoyée au sujet de l'inhumation dans le cimetière communal d'un enfant mort sans baptême. Cette protestation m'a grandement surpris en présence du service que vous avez fait pour le repos de l'âme d'un suicidé, dont vous avez accompagné le corps jusqu'à la fosse où il a été inhumé et en présence aussi de l'usage établi dans cette Commune, d'enterrer dans le cimetière bénit les enfants morts sans baptême.

Je connais votre thèse. Vous voulez vous attribuer, contrairement à la loi, la police et l'autorité dans le cimetière. Vous voulez annihiler contrairement à la loi, l'autorité de l'Administration Communale et charger celle-ci d'exécuter les sentences que vous aurez prononcées contre des morts. Jamais je n'accepterai ce rôle, et le jour où, comme chef de l'Administration, je ne pourrai plus appliquer les lois que j'ai juré d'observer, je renoncerai volontiers à une fonction que je n'ai point ambitionnée.

3 Bruxelles, Archives générales du Royaume, Archives ecclésiastiques du Brabant, N°31.561, n.f.

Je comprends votre thèse. Je comprends qu'un prêtre aime à dominer les grands intérêts de la vie civile comme il domine les grands aussi de la vie religieuse. Je comprends vos protestations, mais votre thèse avait-elle besoin de cette violence? Et ne croyez-vous pas qu'un langage plus chrétien vous eut mieux servi? Votre autorité morale gagne-t-elle beaucoup à ces accusations gratuites contre le chef d'une administration que vous pouvez ne pas aimer comme homme, mais à l'égard duquel vous deviez, à cause du pouvoir dont il est investi, un peu plus de déférence, ne fusse que par respect pour votre propre dignité.

Je n'aime pas les conflits, Monsieur le Doyen, mais je n'en ai pas peur. Je ne demande pas mieux que de m'entendre avec vous, dans l'intérêt de la communauté, sur toutes les questions où vous et moi nous pouvons être appelés à donner notre avis ou à prêter notre concours. Tout ce que vous demanderez dans l'intérêt du culte, je m'empresserai de vous l'accorder en tant que cela dépend de moi. Je crois vous en avoir donné des preuves lors de ma présence au Conseil de fabrique, où je vous ai soutenu dans toutes les réclamations justes que vous avez produites. Il ne dépendra jamais de moi que votre droit ne soit respecté, mais je ne puis pas, Monsieur le Doyen, à moins d'abdiquer toute autorité et de violer les lois que j'ai juré d'observer, vous laisser empiéter sur un terrain où mon autorité est exclusive de la vôtre.

Malgré la violence et l'injustice de vos récriminations qui, je le répète sont plus nuisibles qu'utiles à votre thèse, je continuerai comme par le passé à soutenir votre droit dans toutes les circonstances où vous l'invoquerez et loin de vouloir vous imiter, ma réponse sera modérée comme doit l'être celle d'un homme qui se respecte et d'un magistrat qui ne veut pas laisser avilir l'autorité dont il est investi.

Vous ne vous bornez pas, Monsieur le Doyen, à protester contre un acte que la loi m'impose, vous m'accusez gratuitement d'avoir été depuis longtemps à la *recherche d'un enfant mort sans baptême* pour produire un grand scandale. J'ai été chercher dans la paroisse de Saint Job où il devait être enterré le cadavre d'un enfant mort sans baptême et je l'ai *transporté* dans la paroisse d'Uccle pour l'y faire inhumer en terre bénite! De quel droit, Monsieur le Doyen, osez-vous affirmer des faits pareils? Où sont vos témoins, où sont vos preuves, où sont vos indices? Cet homme dont l'enfant a été enterré samedi, *a cédé à mes suggestions,* il m'a *laissé accomplir l'acte odieux de tyrannie et de persécution* que vous dénoncez par la voie du *Journal de Bruxelles* au pays tout entier! Comment! Vous prêtre, osez-vous accuser ainsi gratuitement un de vos semblables! Pratiquez-vous ici cette morale évangélique que vous enseignez à vos fidèles?

J'affirme qu'au moment où le père de cet enfant m'a prié de le protéger contre votre intolérance, je ne l'avais jamais vu. Je ne sais pas même son nom. Je n'ai vu en lui qu'un de mes administrés qui réclamait mon intervention pour empêcher que le corps de son enfant ne subît une flétrissure. J'affirme que cet homme a lui même transporté le corps de son enfant. J'affirme que je ne savais pas qu'il y eût quelque part dans la Commune un enfant mort sans baptême. J'affirme que cet homme s'est spontanément adressé à moi. Lorsque samedi soir je suis arrivé à Uccle, vers 7 heures, on me dit chez moi qu'on m'attendait impatiemment à la maison communale, où ce père me pria de faire enterrer son enfant dans la terre bénite. Je ne sais pas pourquoi je ne l'aurais pas protégé dans cette circonstance douloureuse. N'ai-je pas la police du cimetière? L'inhumation des enfants morts sans baptême n'a-t-elle pas eu lieu de tout temps dans la terre bénite? J'aurais manqué à mon devoir comme homme et surtout comme magistrat, si j'avais repoussé ce père. Je ne le pouvais pas, je le ne voulais pas ! Je ne conteste point ce que vous affirmez avoir été dit par lui à la cure et chez le fossoyeur.

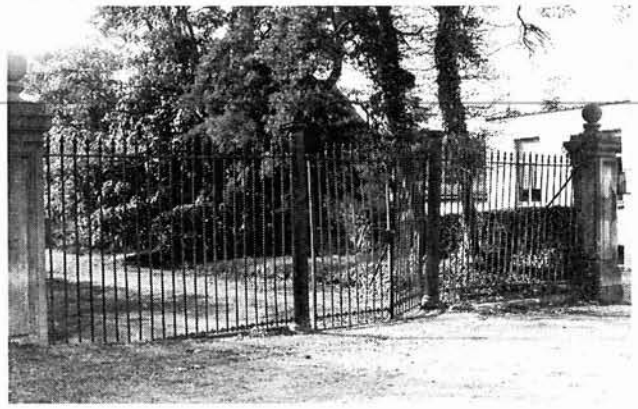

Cimetière du Dieweg, ancienne grille.

Je ne veux, Monsieur le Doyen, vous donner aucun démenti, mais j'affirme qu'en présence de Monsieur le Secrétaire communal et de son employé, le père m'a demandé de ne pas laisser enterrer son enfant dans le *coin des reprouvés.* Il n'y a eu de ma part ni de la part de personne aucune suggestion.

Des suggestions de ma part! Veuillez donc réfléchir aux paroles que vous dites. Avais-je besoin d'obtenir de cet homme l'autorisation d'inhumer son enfant en terre bénite? Ne pouvais-je pas l'enterrer où je voulais? N'ai-je pas la police du cimetière? Pourquoi donc devais-je employer des *suggestions?* Pour obtenir un droit que je tenais de la loi? Vous n'y avez point réfléchi, Monsieur le Doyen. Vous êtes encore dans l'erreur, Monsieur le Doyen, lorsque vous cherchez à expliquer de quelle manière cet homme qui, d'après vous, avait consenti d'abord, à laisser enterrer son enfant en terre non bénite, est devenu la victime *de mes suggestions. Il devait aller vous trouver, dites-vous, pour obtenir la permission d'inhumation.* Et cependant vous savez, Monsieur le Doyen, que c'est l'officier de l'état civil qui seul signe et délivre les permis de ce genre et vous savez aussi que je ne remplis pas les fonctions d'officier de l'état civil.

Quand je me suis rendu chez le fossoyeur pour lui donner l'ordre d'inhumer le corps de cet enfant à côté du corps du pendu pour lequel vous aviez prié trois jours avant, il ne m'a pas fait la moindre objection. Il m'a promis d'exécuter mes ordres et je me suis retiré. Ce n'est qu'une demi heure après que Monsieur le Commissaire de police est venu m'annoncer que ce même fossoyeur lui avait déclaré qu'il lui était défendu de faire ce que je lui avais ordonné; qu'il ne pouvait enterrer le corps de l'enfant que dans le *coin des reprouvés,* que vous appelez dans votre protestation, le *cimetière communal.*

Si vous pouviez pour un moment, Monsieur le Doyen, sortir de l'atmosphère d'intolérance consciencieuse, je le veux bien, dans laquelle vous vivez, vous reconnaîtriez avec moi qu'il n'était pas possible à moi, chef de l'Administration communale, de retirer mes ordres et d'abdiquer entre vos mains une autorité que la loi me donne et ne donne qu'à moi seul.

Si j'avais voulu dans cette circonstance vous être agréable, je ne l'aurais pas pu. Je serais devenu un Bourgmestre indigne de la confiance de mes administrés. J'aurais trahi mon mandat et le mépris public m'aurait frappé. Vous ne devez jamais demander à un fonctionnaire public, fut-il votre adversaire, Monsieur le Doyen, un acte de lâcheté qui le déshonore. J'avais donné des ordres à votre fossoyeur. Il accepte, puis sur vos conseils, il refuse. Que devais-je faire? J'ai requis un autre fossoyeur et la loi a été respectée. Personne dans la Commune ne m'a fait un reproche. Le Conseil communal qui a entendu votre protestation, dont les termes l'ont surpris, a approuvé ma conduite à l'unanimité des membres présents moins une voix. J'attends maintenant la décision de l'autorité supérieure qui seule a le droit de me blâmer; car ce n'est pas vous qui êtes mon juge mais bien elle et elle seule.

Si l'inhumation, au lieu de se faire dans le jour, n'a été terminée qu'à 9 heures du soir, la faute en est non pas à moi, mais à vous qui l'avez retardée en défendant qu'on exécute mes ordres. Et cependant j'enterre *nuitamment.* Je choisis l'obscurité de la nuit pour

Pilier provenant du cimetière de l'église Saint-pierre. Aujourd'hui au cimetière du Dieweg.

commettre des profanations, des sacrilèges!

Vous êtes, Monsieur le Doyen, investi d'une grande autorité morale et je ne veux point y porter atteinte; mais cette position élevée ne vous imposait elle pas un peu de précaution et ne devait elle pas vous empêcher d'accueillir avec tant de légèreté les accusations que vous produisez avec tant d'abandon contre le chef de l'Administration communale? Lorsque vous aviez à donner à ma conduite deux interprétations, l'une dictée par mon devoir de premier magistrat, l'autre inspirée par des passions qui sont indignes de mon caractère et que le rôle de prêtre charitable et miséricordieux devrait chasser de votre âme de chrétien, pourquoi au lieu de prendre l'interprétation légale, logique, rationnelle, la seule vraie, la bonne, pourquoi, dis-je, prenez vous l'autre, la mauvaise? Ainsi quand vous me voyez de l'étage de votre cure dans le cimetière dont j'ai seul la police et où vous, Monsieur le Doyen, n'avez aucune autorité, pour voir si les fosses sont creusées à la profondeur voulue et si on suit un alignement régulier, pourquoi m'accusez-vous, Monsieur le Doyen, *d'être à la recherche d'un enfant mort sans baptême?* Pourquoi, lorsque je fais mon devoir, m'accusez-vous *de préparer un grand scandale?* Lorsque sur le cimetière, j'ai rencontré le fossoyeur, longtemps avant le conflit actuel, j'ai dit à cet homme, qui a besoin de me connaître et qui ne me connaissait pas, je suis le Bourgmestre et c'est à moi que vous devez obéir. Il est possible, Monsieur le Doyen, que j'ai prononcé les mots de *maître* ou *seul maître,* mais je n'ai pas tenu le langage ridicule que vous me prêtez.

«On vous voyait depuis quelque temps, dites vous, dans le cimetière répétant à tout moment, je suis le maître ici, le seul maître, le grand maître, il n'y a que moi qui suis maître ici». Ce mot de *maître* sonne mal à vos oreilles, Monsieur le Doyen, et au souvenir de ce mot prononcé par moi sur un terrain où vous voulez seul dominer, une irritation subite s'empare de votre esprit. Et quatre fois, le mot *maître* dans une seule phrase! Ces paroles que vous m'attribuez, c'est vous qui voudriez pouvoir dire parlant de votre personne: *je suis le maître ici, le seul maître, le grand maître, il n y a que moi qui sois maître.* La loi, Monsieur le Doyen, ne vous permet pas cela. Si j'avais voulu comme vous le dites, *produire un grand scandale,* je n'aurais pas pu l'obtenir, en faisant enterrer dans la terre bénite, un enfant mort sans baptême. L'usage n'était-il pas établi que l'inhumation de ces petits êtres devait se faire en terre bénite? Le but que vous me supposez, je ne pouvais donc jamais l'atteindre en faisant une chose contre laquelle votre protection n'était pas possible.

Vous affirmez, Monsieur le Doyen, que le corps de l'enfant devait être enterré dans le cimetière de la paroisse de Saint Job et non dans le cimetière de la paroisse d'Uccle où je l'ai fait inhumer. Les abonnés du *Journal de Bruxelles,* s'imagineront peut-être que je n'ai point de juridiction sur le cimetière de Saint Job. Ils ignorent peut être que la paroisse de Saint Job est sous la même administration que la paroisse d'Uccle; mais vous Monsieur le Doyen, comment affirmez-vous que l'enfant dont il s'agit est mort dans la paroisse de Saint Job, lorsqu'il résulte de l'acte de décès dressé par l'Officier de l'état civil, que l'enfant habitait la paroisse d'Uccle. Pourquoi, affirmez vous un fait qui est démenti par une pièce authentique?

Je ne comprends vraiment pas la valeur de cette argumentation. J'ai le droit de faire enterrer à Uccle, les habitants qui sont décédés à Saint Job, et je n'avais pas besoin de faire *transporter* le corps de cet enfant dans le cimetière d'Uccle, pour commettre une profanation. Le cimetière de la paroisse de Saint Job n'est-il pas aussi bénit comme le cimetière de la paroisse d'Uccle? Et n'aurai-je pas commis, à vos yeux, une profanation aussi coupable en le faisant enterrer à Saint-Job qu'en le faisant enterrer à Uccle?

Encore une fois, Monsieur le Doyen, votre argumentation n'est pas sérieuse, permettez-moi de vous le dire.

Dans le numéro du *Journal de Bruxelles* qui reproduit votre protestation, je suis accusé d'avoir voulu séduire votre fossoyeur *par l'offre d'un franc.* Il est vraisemblable, Monsieur le Doyen, que ce journal qui vous défend si bien, tient ces renseignements de vous; car j'avoue, que j'avais il y a quelque temps, avant l'enterrement de cet enfant, non pas *offert* mais *donné* un franc à votre fossoyeur. Vous le payez si mal! Et ce père de famille ne me paraissait pas dans l'aisance. Pourquoi me faire un crime de cet acte de charité? Cet acte d'un bon chrétien, vous prêtre catholique, vous me le faites reprocher comme un acte coupable, comme un moyen de séduction! Je ne pourrais donc plus donner aux malheureux, sans craindre que ma libéralité ne me soit reprochée comme une mauvaise action, par ceux la même qui devraient m'en louer!

À la fin de votre épître, Monsieur le Doyen, vous voulez bien indiquer, le mobile de ma conduite scandaleuse. Il me fallait, dites-vous, *ce grand scandale pour rassurer mon élection ébranlée.* Est-il possible, Monsieur le Doyen, que vous ignoriez que mon mandat de représentant a été renouvelé le 11 août dernier pour quatre années encore. Il me semble qu'il n'était pas encore très opportun de relever une candidature politique que les attaques de vos amis ont si fortement compromise. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Doyen, qu'il eut été prudent de s'enquérir d'abord des faits avant de vous permettre une pareille insinuation, et les gens qui liront votre épître, ne vont-ils pas se dire, si Monsieur le Doyen n'est pas plus au courant des questions qu'il soulève, qu'il n'est pas au courant des faits politiques dont il argumente, quel caractère sérieux a donc sa protestation? Ne vous semblait-il pas Monsieur le Doyen, qu'il eut mieux valu pour vous de ne pas vous exposer à des pareilles observations?

Vous avez donc eu tort, Monsieur le Doyen, grand tort, de grouper autour de votre protestation, que je respecte, toutes ces accusations fortuites qui sont de nature à vous nuire et à nuire à votre thèse. Cependant je ne garde contre vous aucune animosité, aucune rancune, je ne viens vous reprocher votre langage violent. Comme tout disciple de l'Évangile, vous êtes naturellement bon, doux, humain; et si vous avez été envers moi si peu chrétien, je ne puis pas, je ne veux pas m'en prendre à vous; c'est la lecture quotidienne des journaux conservateurs qui vous a donné ce style si peu agréable; mais je vous le répète en finissant, comme Bourgmestre de cette Commune, vous me trouverez toujours prêt à défendre votre droit contre ceux qui vous le contesteraient, comme je défendrai contre vous, toujours et partout, le droit des citoyens qui auraient à souffrir de l'intolérance de vos doctrines. Chef d'une administration laïque, tolérante et fraternelle, je dois tendre la main à tous ceux qui font appel à mon autorité et je ne suis jamais dispensé d'être humain.

Agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de ma considération distinguée.

(s.) Louis De Fré.

Logement des gardes forestiers à Rhode et environs depuis la fin du XVIIIe Siècle (suite)

par Michel Maziers

Maisons forestières construites par la Société Générale

Si la Société Générale vendit la plupart des maisons dont elle avait hérité à sa création, – parce qu'elles se retrouvaient souvent assez loin des nouvelles lisières nées des défrichements, – elle décida d'en construire de nouvelles, en bordure de celles-ci.

Charles Morel, directeur de la société chargé d'administrer ses forêts, s'indigna des inégalités entre gardes en matière de logement: certains possédaient leur propre demeure, d'autres devaient la louer à un

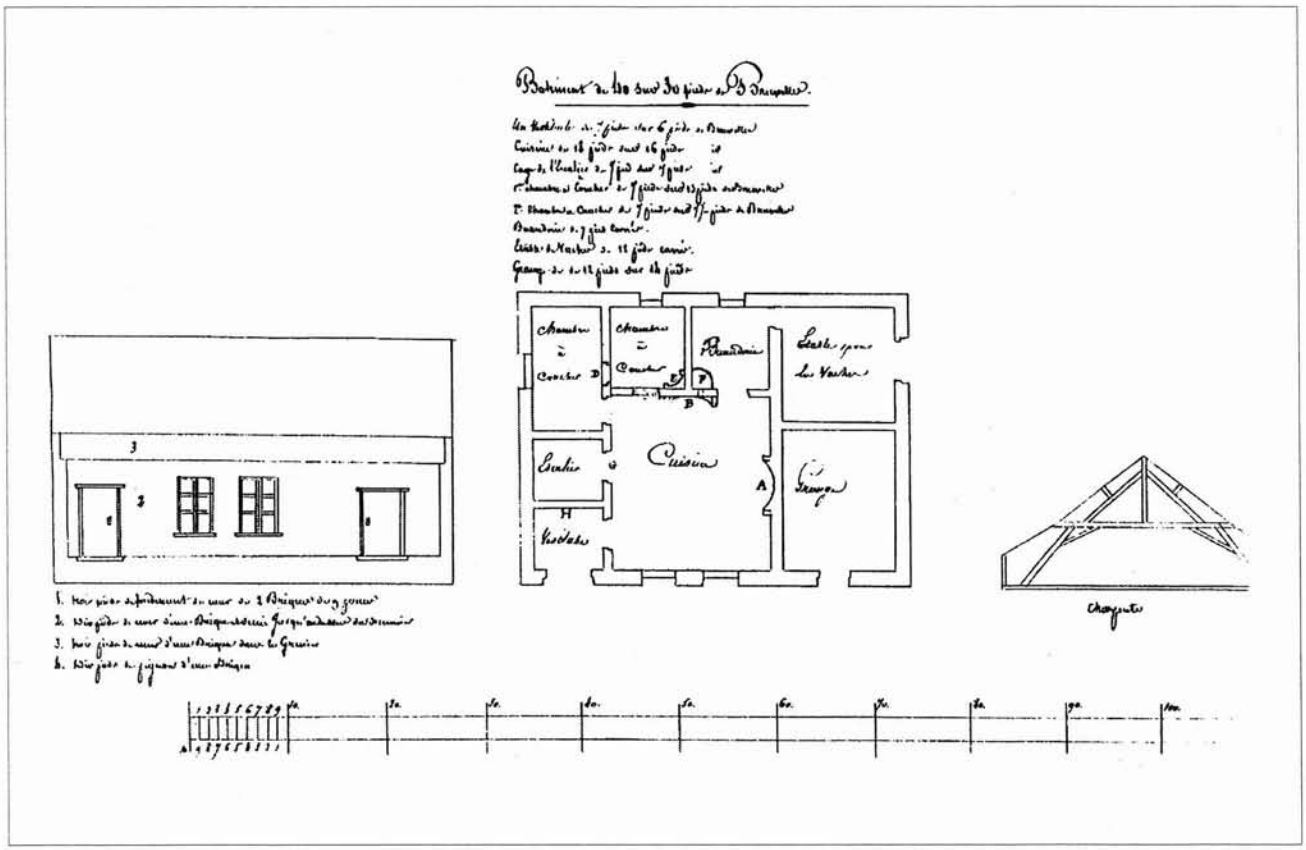

Plan de maison proposé par un garde général pour tous les agents forestiers (A.G.R., Soc. Gén., 743).

particulier, d'autres enfin étaient logés dans une maison de la Société.

Cette indignation ne reposait pas sur un quelconque idéal social, puisqu'il voulait imposer progressivement un loyer aux gardes! Cette intention ne fut cependant pas traduite dans les faits, les actes de vente des parcelles comprenant une maison forestière appartenant à la société indiquant chaque fois que le bail était gratuit.

En fait, le gros inconvénient du système de logement des gardes était que leur demeure personnelle ou celle qu'ils louaient ne se trouvait pas toujours à proximité du triage auquel ils étaient affectés, surtout depuis que les ventes massives, généralement suivies de défrichement, avaient reculé les lisières.

Même dans les rares cas contraires, le problème surgissait en cas de mutation, de mise à la pension ou de décès du garde dont la demeure était encore proche de la lisière. Plusieurs gardes se plaignaient de la difficulté de trouver un logement à proximité de leur triage.

Maison du triage de la Pépinière (aujourd'hui démolie): son aspect correspond assez bien au plan précédent, mais il est peu probable que ce soit celle construite par la Société Générale, qui a dû disparaître peu de temps après sa construction (sans doute à cause des frais qu'elle entraînait) puisqu'elle n'apparaît pas sur la carte du Dépôt de la Guerre de 1865 (photo J. Feller).

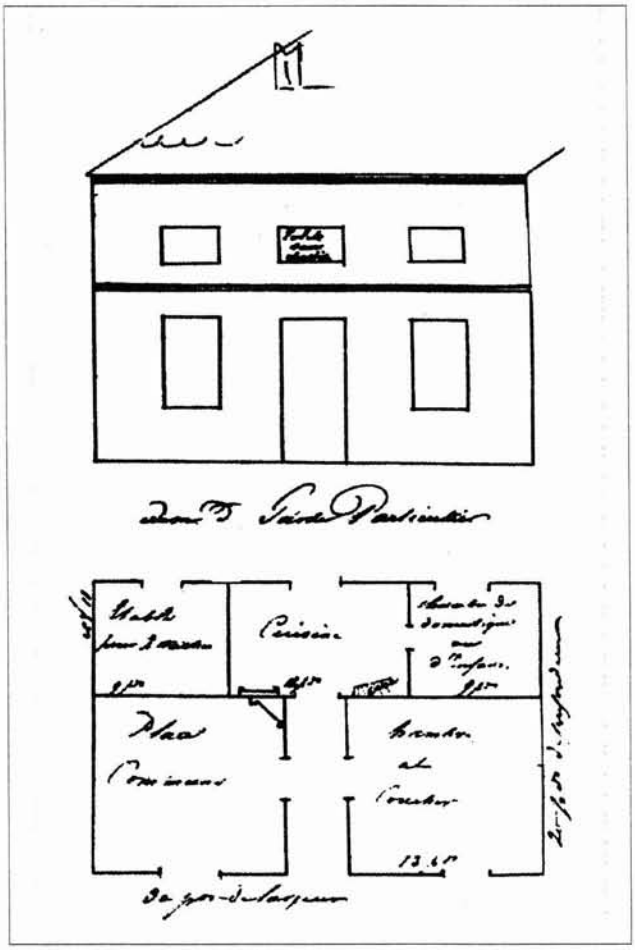

Plan de maison proposé par un autre garde général pour les gardes particuliers(A.G.R., Soc. Gén., 743).

Raison réelle ou prétexte: le chef-garde Nicolas Bounié prétendit que, s'il résidait toujours à Ixelles six ans après sa désignation comme chef-garde de la brigade de la Grande Espinette, ce n'était pas pour rester auprès de sa famille et de ses amis, c'était parce qu'il ne parvenait pas à trouver de logement plus proche, "même au village de Rhode". La bonne volonté n'y était pas toujours...

C'est la révolution de 1830 qui acheva de convaincre le Conseil de direction de la nécessité de loger le personnel forestier dans la forêt même, ou en tout cas à la lisière. Les troubles avaient favorisé la multiplication des délits en forêt, aussi parut-il indispensable qu'à l'avenir les gardes puissent surveiller leur triage de près et communiquer rapidement entre eux. Dès 1831, le Conseil demanda donc aux gardes généraux des devis et des plans pour les futures maisons. Il fallait procéder avec économie, en fabriquant les briques sur place et en utilisant des arbres dépérissants pour la charpente.

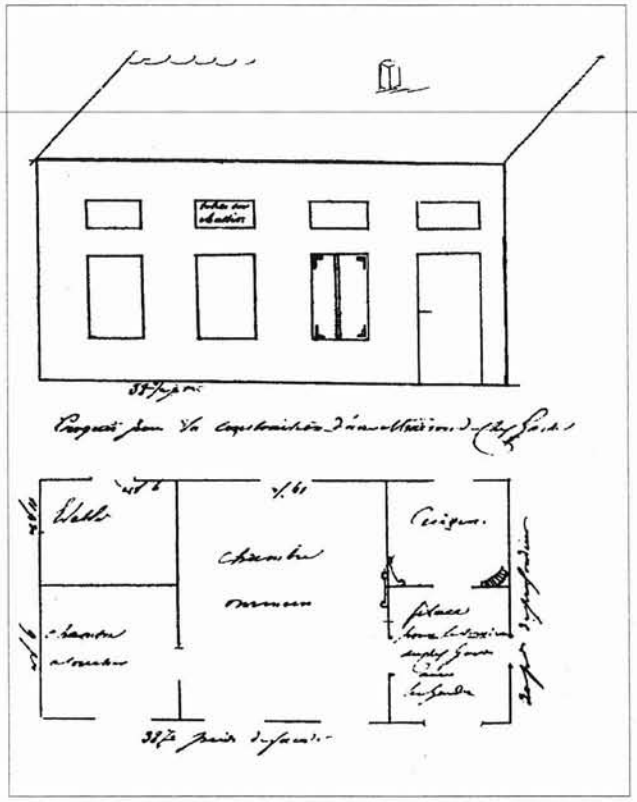

Plan de maison proposé pour un chef-garde (A.G.R., Soc. Gén., 743).

Mais la réalisation de ces maisons fut retardée par les ventes massives menées par la société: comment déterminer l'emplacement des nouvelles maisons tant qu'on ne connaîtrait pas avec précision le tracé des nouvelles lisières?

En attendant, une maison-témoin fut construite au triage de la Pépinière (près de Groenendael). Elle coûta 1.425 francs, plus du double du prix initialement prévu (600 francs), et il fallut la restaurer en 1837, 1839 et 1841, ce qui ajouta 475 francs à la facture initiale !

Deux autres maisons furent encore bâties par la Société Générale: la première en 1836, – la seule qui nous intéresse ici, – au coin des drèves Brassine et de Lorraine, à la limite de Rhode (sur le territoire de laquelle elle était située) et de Hoeilaart, vraisemblablement là où se dresse aujourd'hui une maison beaucoup plus récente, à en juger par son style. Le choix de l'emplacement n'était pas innocent: il s'agissait de surveiller de près les défrichements entrepris de manière anarchique par le bouillant général Lecharlier !

La seconde, qui se trouvait à la limite des triages du Tambour et de Boitsfort, fut bâtie en 1841.

Les gardes généraux (équivalents des ingénieurs actuels) avaient prévu 29 maisons, mais les autres ne purent être construites avant la récupération de ce qui restait de la forêt par l'État en 1842-43. C'est donc celui-ci qui acheva d'appliquer le projet au milieu du XIXe siècle.[1]

1 Michel Maziers, *La forêt de Soignes et la Société Générale,* exempl. dactylogr., Rhode-Saint-Genèse, chez l'auteur, 1981, t. I, pp. 103-108.

Buitenverblijven in de rand rond Brussel 16de-20ste eeuw (vervolg)

door Eva Pieters

Zowel Wauters[1] als de auteurs van *Bouwen...*[2] menen slechts één buitenverblijf te onderscheiden in Linkebeek: het kasteel van Linkebeek.[3]

Ligging en beschrijving van het kasteel van Linkebeek (buitenkant)

Uit een aantal documenten valt af te leiden waar het kasteel moet hebben gelegen in vroegere tijden en hoe het toen werd beschreven.
Zo staat het kasteel in een dorpsrekening van 1665 vermeld als volgt: *Item een speelhuys* (kasteeltje) *toebehoorende aen den heer van den Winckele liggende rontsomme in't water.*
Dit kasteel stond helemaal aan de benedenkant, naast de huidige ingang.

Men vindt het herenhuis verder ook vermeld in 1680: *een herzelterre haege waermede deselve partije is gesepareert van den bogaert voor het steenen ofte heerenhuys* en in 1696 *de heer Nauts... het huys gen. het stenen huys.*

In 1750 wordt het als volgt vermeld: *sekeren bosch met allen den boomen ende anderen houtwas daerop staende, huys ende hofstede op d'een eynde ... gelegen onder Linckebeke achter het casteel aldaer...*

In een codicil van 28/01/1756 bij het testament van Maria Barbara de Tombeur staat de ligging van het herenhuis nader omschreven als volgt: *haar speelhuys te Linckebeke, gelegen beneden den trap ofte Kerckenwegh ... met de gebouwen, schuere, stal, brouwerije, hove, vijver, weyde, dreven ende Clynveldtbosch, beneffens de partijkens buyten de dreven bestaende in de Kelleweijde*[4] *ofte Boschken, het streepken tusschen de hesselteere ende doreleire haegen, het Camme ende Schoteleire weydenken ende oude Camme, alle aen malkanderen gelegen, behalvens dat dese drij laetstgenoemde stuckens daer af sijn gesepareert met den wegh ende beke tusschen beydè liggende ende dat men met allen de apen depentien.*

In 1767 wordt een volgende beschrijving gemaakt: *...twee en half dagwand genoemt de Casteelweyde, gelegen voor 't hof van Schilde* en in 1768 *een gelege met huys, stal en block, achter het casteel, groot omtrent negen dachwanden.*[5]

In 1846 besloegen de gebouwen 7 a 9 ca, het park 2,2520 ha, en de drie vijvers samen 59 a.

Ten tijde van Ferraris was het kasteel nog geheel door bos omsloten.

1 Wauters A., *Histoire des environs de Bruxelles,* deel 10B, Brussel, heruitg. Culture et civilisation, 1974, pp. 348-362.
2 De Maegd C. & Van Aerschot S., *Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen,* Gent, Snoeck & Ducaju, 1977, p.349.
3 In *Bouwen...* wordt het aangeduid als *Speelhuys.*
4 In kerkrekeningen van 1691 tot 1695 is er een post volgens dewelke *mijnheer van den Winckele voor zijn huys op de Kellebeke* een jaarlijkse erfrente van 8 stuivers betaalt. Kellebeke en Kelleweijde staan waarschijnlijk op hetzelfde.
5 Alle vermelde citaten zijn afkomstig uit Theys C. & Geysels J., *Geschiedenis van Linkebeek,* Linkebeek, Gemeentebestuur, 1957, p. 114 e.v.

Beschriiving van het kasteel (binnenin)

Het ontbreekt mij aan bronnen om een beschrijving van het interieur te geven.

Heren van het kasteel

Men vindt geen spoor terug van een eigenlijke herenwoning of kasteel uit de vroegere tijden in Linkebeek. In de tijdperken dat het dorp rechtstreeks van de hertog afhing werd het bestuur in zijn naam waargenomen door de meier. Toen de van Witthem in 1391 de heerlijkheid verkregen hadden ze geen behoefte aan een kasteel te Linkebeek, vermits ze te Beersel hun burcht hadden. Volgens de meeste bronnen bouwde Albert van den Winckele er een zomerverblijf nadat hij in 1646 de heerlijkheid kocht. Dat is het begin van de geschiedenis van het Linkebeekse kasteel.[6]

Albert van den Winckel[7] kocht in 1648 een half bunder beemd geheten "Kelleweyde". Daarop bouwde hij het kasteel van Linkebeek,[8] zoals in vorige paragraaf reeds vermeld bedoeld als zomerverblijf.

Baron de Provins verkreeg door aankoop in 1767 twee en half dagwand *genoemt de Casteelweyde, gelegen voort hof van Schilde* en in 1768 *een gelege met huys, stal, en block, achter het casteel, groot omtrent negen dachwanden.*

In 1818 bezat de familie de Man de Lennick nog de goederen behorende tot het vroegere herengoed.

De laatste vrouwe van de heerlijkheid, Maria Barbara Jozefa Gislena de Man de Speelhoven, dochter van J.B. Jozef de Man, heer van St-Kwintens-Lennik, bleef ongehuwd en zo kwam het goed in de handen van Karel Jozef Gisleen Rol van Alsemberg, wiens erfgenamen het verkochten aan baron Jules Jozef d'Anethan, burgemeester van 1868 tot 1874. Hij liet het middeleeuws kasteeltje, tegen de beek, afbreken en een nieuwe woning bouwen te midden van het park. Hij legde ook een dreef aan doorheen zijn domein, die later als openbare weg werd afgeschaft en zo definitief opgenomen in het kasteelpark (tussen 1861 en 1869).

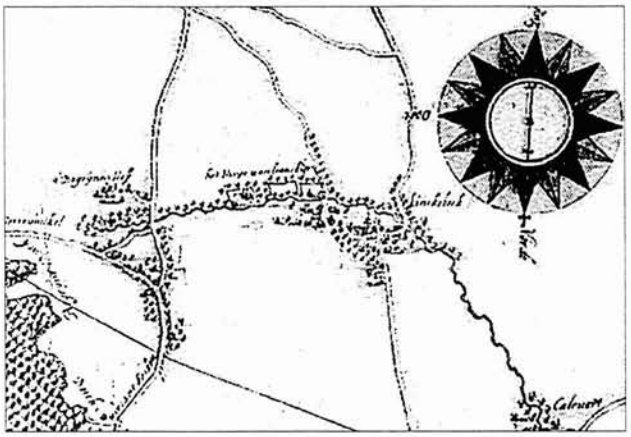

Op de kaart bestemd voor de afpaling van de heerlijkheid van Carloo-Sint-Job in 1650 (A.R.A., Kaarten en Plattegronden in handschrift, 8265) was het kasteel van Linkebeek huys van Franckyn genaamd. Waarschijnlijk was het toen nog niet eigen-

In 1889 ging het kasteel, bij erfenis van zijn vader en ook van zijn broer Victor Marie, over op baron August Joseph Marie d'Anethan, die minister was bij de Paus en later in Den Haag.

Het werd in die tijd bewoond door een heer Hallot tot het in 1894 verkocht werd aan Alfred Philippe Auguste De Buck-Portaels, uit Brussel.

Door aankoop werden de goederen eigendom van Auguste Joseph Honoré Marie Pierre Libert Sanchez de Aguilar, uit Elsene, die ze in april verkocht aan Clara

6 Verbesselt J., *Het parochie wezen in Brabant tot het einde van de 13de eeuw,* deel XIX, Brussel, 1985 zegt tevens dat *het later Speelhuis en kasteel ons inziens alleen maar als residentie van plaatselijke heren worden bekeken na 1559, wanneer alle dorpen werden begeven om de schatkist te vullen* (p. 142).

7 Van den Winckele, Van Winckele.

8 De exacte datum van de bouw valt moeilijk te achterhalen. Constant Theys, *Geschiedenis van Linkebeek,* p. 114 houdt het bij 1646, wanneer Van den Winckel de heerlijkheid kocht. Even verder zegt hij echter dat Van den Winckel het stuk grond aan de Kelleweyde slechts in 1648 kocht. De auteurs van *Bouwen...* houden het dan weer op 1665. Wauters vermeldt geen datum.

Augusta Brugmann, uit Sint-Gillis-Brussel, de weduwe van Carl Müser.

Bij aankoop in juli 1925 kwam de *Banque de Crédit et d'Entreprises générales immobilières* te Brussel in het bezit van het kasteel, dat in augustus 1927 opnieuw verkocht werd aan Fernand Edouard Alphonse Thiébaut-Bouviez, ingenieur en senator, komende van Ukkel. Na diens overlijden ging in 1929 het goed over op Simon-Daniël Barman-Van Moppen, beheerder van maatschappijen te Brussel.

In juli 1935 werd het kasteel met omliggend park aangekocht door de N.V. *Compagnie Immobilière et Financière de Linckebeek* te Brussel.

Sindsdien wordt het bewoond door de familie van de heer graaf Pierre Joseph Ghislain d'Oultremont-Pycke de Peteghem.

Bewoners van het kasteel

M.b.t. bewoning staan we ook hier weer voor hetzelfde probleem: geen van de bronnen besteedt aandacht aan de eigenlijke bewoning van het kasteel. Belangrijk is de vermelding dat Van den Winckel het gebouw als zomerverblijf liet bouwen. Verder is de enige expliciete vermelding van bewoning die van graaf Pierre Joseph d'Oultremont. Ik vermoed dat de andere bezitters ook wel het kasteel hebben bewoond, al dan niet permanent, hoewel dit slechts gissingen zijn. Mijn oordeel is enkel gebaseerd op het feit dat een aantal van de bezitters grondige verbouwingen uitvoerden aan het kasteel, en er bijv. een domein rond aanlegden. Dat wil, – denk ik, – toch zeggen dat het kasteel enige waarde had voor zijn bezitters.

Conclusie

Het kasteel van Linkebeek werd opgetrokken als zomerverblijf. Het gaat dus duidelijk om een buitenverblijf. Of het dat ook was voor de volgende bewoners/bezitters is niet duidelijk. Ook m.b.t. de afkomst van de bezitters/bewoners is weinig geweten.